

# LA CLEF DU CABNET

DES PRINCES  
DE L'EUROPE,

On Recueil Historique & Politique sur  
les matieres du tems.

NOVEMBRE 1705.



Imprimé.

Chez JACQUES LE SINCERE,  
à l'Enseigne de la Verité.

---

M. D. CC. V.

## AVIS DU LIBRAIRE.

L'Édition des premiers mois de ce Journal n'ayant pas été suffisante pour satisfaire la curiosité de tous ceux qui en ont demandé pour en faire des Recueils, on a été obligé de les remettre sous la Presse; on donne avis au Public que cette nouvelle Edition est achevée, & qu'on a corrigé quelques fautes d'impression qui s'étoient glissées dans la première; ainsi on est présentement en état d'en fournir des exemplaires complets, ou des mois séparés, à ceux qui en demanderont.

---

*Fautes à corriger au mois d'Octobre 1705.*

Page 237. ligne 21. *parlé* lisez *porté* pag. 245. lig. 23. *des* lisez *de*. pag. 260. lig. 16. *Cantons* lisez *Cattons*. pag. 267. lig. 19. *mit* lisez *mis*. pag. 283. lig. 15. *la* lisez *sa*. lig. 33. *par tout* lisez *parloit*. pag. 284. lig. 22. *Serment* lisez *Sermont* lig. 23. ôtez *la*. lig. 26. après *deux* ajoutez *de*. pag. 291. lig. 19. *l'herissar* lisez *l'herissere*.

# LA CLEF DU CABINET<sup>593</sup>

D E S

## PRINCES DE L'EUROPE ;

Du Recueil Historique & Politique  
sur les Matieres du tems,

Novembre 1705.

### A R T I C L E I.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ESPAGNE & en PORTUGAL depuis le mois dernier.*

I. **B**arcelonne faisant aujourd'hui presque tout l'entretien de ceux qui s'interessent aux affaires publiques ; j'ai crû qu'il étoit à propos de dire ici un mot de sa situation, en faveur de ceux qui l'ignorent ; & ensuite nous verrons quel a été le fruit de la descente que les Alliez ont faite en Catalogne. Cette Place est une des plus considerables d'Espagne, & le meilleur Port de mer que les Espagnols ayent sur la Méditerranée : elle est titrée de Capitale du Royaume de Catalogne, ornée d'un Evêché, Suffragant de Taragone, d'une Cour Souveraine & d'une Université : si les Tribunaux d'Inquisition doivent être mis au rang des avantages & des ornemens des Villes, Barcelonne ne le cederà pas de ce côté-là à Goa, ni à

*Description  
de Barcelonne.*

aucune autre Place de la Monarchie. C'est dans cette Ville, où le Viceroi de Catalogne fait son séjour. Elle est si ancienne, que les Auteurs ne pouvant marquer positivement le tems de sa fondation, se sont contentez de dire qu'elle étoit déjà bâtie 300. ans avant la naissance de J. C. ils veulent qu'elle ait été autre fois République indépendante.

Ce qu'il y a de certain c'est que Barcelone fut subjuguée par les Romains, & ensuite par les Visigots dans le cinquième siècle. Quelque tems après les Sarazins s'en emparèrent, mais Louïs fils de Charlemagne, après un siège d'une année les en chassa en 801. Ce fut cette même année qu'un furieux tremblement de terre, accompagné de mugissemens horribles, renversa la plupart des Villes d'Italie, causa de grands desordres en France, en Espagne, & même en Allemagne, quoiqu'il y eût cette partie de l'Europe soit beaucoup plus froide que celles que nous venons de nommer. Ce prodige fut suivi de tempêtes & de maladies contagieuses, qui entre autres firent presque mourir toutes les bêtes à corne: ce qui obligea le peuple credule & superstitieux, de dire que c'étoit l'effet du sortilege du Duc de Benevent, qui faisoit embarquer sur des nuées des bandes de sorciers, qui alloient débarquer dans les endroits qu'il leur ordonnoit pour empoisonner les herbes.

Pour revenir à ce qui regarde Barcelone, sans m'arrêter aux différentes catastrophes, qu'elle a souffertes, soit dans le tems qu'elle a été gouvernée par des Comtes particuliers, soit lors qu'elle s'est gouvernée elle-même.

en République, j'observerai seulement, qu'en 1400. les peuples de cette grande Ville envoyèrent une célèbre Ambassade à René d'Anjou, Comte de Provence, pour l'inviter à venir prendre possession de la Comté de Barcelone, & pour faire valoir le droit que les Ancêtres avoient acquis sur le Royaume d'Aragon; les guerres civiles qui déchirèrent la France dans le quinzième siècle, firent négliger ces droits, & Charles Quint força le Roi François I. par le Traité de Crespi en 1544. de lui céder & abandonner tous les droits qu'il avoit sur l'Aragon & Comté de Barcelone; les Auteurs & Jurisconsultes François ont prétendu que ce Prince n'avoit pas le pouvoir d'aliéner les droits d'une Couronne, dont il n'étoit que l'usufruituaire; quoi qu'il en soit, les Rois d'Espagne en jouirent paisiblement jusqu'en 1640. que les Catalans, profitant des troubles du Portugal, voulurent se soustraire du Gouvernement Espagnol, & ayant appellé les François à leurs secours, ils s'emparèrent de Barcelone, dont ils ont joui jusqu'en 1652. que les Espagnols reprirent cette Place après un siège de quinze mois. En 1697. une Armée Françoisé, commandée par Mr. le Duc de Vendôme, reprit cette Place, & cette conquête ne contribua pas peu à avancer la conclusion du Traité de Riswick, par lequel elle fut renduë à la Couronne d'Espagne, avec les autres conquêtes qui avoient été faites sur elle pendant la dernière guerre, tant en Catalogne qu'aux Pais-Bas.

La situation de Barcelone est dans une plaine, le long de la mer Méditerranée: elle

*Sa situation.*

est composée de deux Villes, l'ancienne & la nouvelle, qui sont séparées par une muraille & quelques portes. On les a fermées l'une & l'autre par une seconde muraille fortifiée d'un fossé à fond de cuve, des hauts remparts, & de plusieurs Bastions. Ces fortifications ont même été augmentées & perfectionnées ces dernières années. La commodité & la sûreté de son Port, rend cette Ville très-marchande: il est à l'abri des vents d'un côté par un Môle, long d'environ trois cens pas, revêtu d'un Quai, au bout duquel il y a un Fanal avec une petite Forteresse; de l'autre côté il est couvert par le Mont Ivich, que d'autres nomment *Toüy*, qui s'avance dans la mer en forme de promontoire, & sur lequel il y a une espèce de Château, où l'on peut mettre deux ou trois cens hommes de garnison. Telle est la situation de Barcelonne, qui est une Ville très-vaste, très-riche, & où les édifices publics sont magnifiques, & les rues fort propres, ce qui est assez rare en Espagne.

*L'Archiduc  
debarque en  
Catalogne.*

II. Ce fut le 29. du mois d'Août que l'Archiduc débarqua en Catalogne, & sa descente fut manifestée par une triple décharge de la mousqueterie des troupes qu'on avoit mis à terre, à laquelle repondit l'Artillerie des Vaisseaux des deux Amiraux Anglois & Hollandois. Le lendemain & les jours suivans les Rebelles de la plaine de Vich, qui ont pris les armes pour ce Prince, vinrent pour recevoir la récompense de leur zele; mais elle se trouva bornée à des louanges, & à des protestations de protection & de reconnaissance. Des avis venus par un canal non suspect

Julpe&t, assurent que l'Archiduc ayant voulu s'informer du nom & des qualitez de ceux qui conduisoient ces Catalans, ayant appris que ce n'étoient que des desertens, ou gens sans caractère, parut peu satisfait de n'y point voir de Noblesse; mais que le Prince de Darmstat tâcha de le consoler, en lui disant que cela ne devoit pas l'étonner, qu'il suffisoit que les Seigneurs ne se fussent pas mis en état d'empêcher l'atroupement de leurs Vassaux, qu'ils avoient agi prudemment de ne pas se dec'arer ouvertement, jusqu'à ce que son Armée fût en état de les appuyer, & qu'il verroit dans peu l'effet des assurances qu'il lui avoit donné à Lisbonne: d'un autre côté les Catalans Autrichiens, ou Rebelles de Vich, comme on voudra les nommer, qui s'étoient attendus qu'on alloit leur distribuer de l'argent à pleines mains, furent très-inortifiéz de voir que les liberalitez des Allies, ne s'étendirent qu'à donner des armes & des munitions de guerre à ceux qui en venoient demander, & l'on forma quelques Regimens de ces revoltés, qui ensuite prêterent serment de fide'ité à l'Archiduc, & le reconnurent pour leur Roi. Je ne sçai quelle sera la suite de cette Royauté; ce qu'il y a de certain, c'est que ce Prince possède déjà un Etat presque aussi vaste que le Royaume d'Ivetot: mais ses Finances sont modiques pour recompenser le zele de tant de misérables que quelque grand que soit le merite de ce Prince, il se verra abandonné de plusieurs, si les liberalitez ne sont le fondement & le soutien de la revolte. <sup>10</sup>

De quelque rang qu'on soit, les biens seuls qu'on  
dispense,

Nous attirent des vœux pressans,  
Dont nous aimons la déference;  
Et les Dieux qui sont sans puissance,  
Ne reçoivent gueres d'encens.

Peu après ce débarquement, on fit diffri-  
buer dans la Province des Copies de la de-  
claration de l'Archiduc; comme c'est la mé-  
me qui fut inferée dans le premier Tome de  
cet Ouvrage, \* (à la reserve que pour lui  
donner un air de nouveauté, on l'a dattée du  
Camp près de Barcelone le 2. Septemb. 1705.  
au lieu qu'elle étoit du 2. Octobre 1704.)  
nous nous dispensons de la joindre ici.

On en a débité une autre en même tems  
au nom du Comte de Peterborough, Gene-  
ral des Troupes Angloises, qui ont débar-  
qué en Catalogne; elle porte en substance;  
„ Qu'il avoit plû à Sa Souveraine Maîtresse  
„ Anne Reine de la Grande Bretagne, de  
„ lui donner le Commandement des Trou-  
„ pes qu'elle envoyoit en Espagne, pour  
„ prendre sous sa protection les Espagnols  
„ & les delivrer du joug du Gouvernement  
„ étranger, auquel ils sont soumis; qu'il  
„ exhortoit tous les vrais & bons Espagnols  
„ de venir se joindre à lui; qu'il s'offroit de  
„ protéger leurs personnes, leurs biens &  
„ leur Religion, & de les y maintenir, au-  
„ tant qu'ils ne s'oposeroient pas à ses des-  
„ seins; mais que s'ils ne profitoient pas des  
„ bonnes intentions dans lesquelles il étoit  
„ à leur égard, il prenoit Dieu à témoin,  
que

Declara-  
tion du Ge-  
neral An-  
glois.

que les Espagnols seroient seuls la cause  
des desordres & des hostilitéz, que les  
Troupes ne manqueroient pas de com-  
mettre dans le Pays.

Je ne sçai quel effet aura produit cet écrit, je le trouve pourtant fort digne de l'attention des Espagnols, qui peut-être ne s'attendoient pas que les Ang'ois voulussent se dire leurs compatriotes; car le terme d'*étranger* dont ce Comte se sert, est trop odieux, pour vouloir se mettre de ce nombre: la protection que les Ang'ois offrent à la *Religion* des Espagnols est si singulière, que je ne me sens ni assez de force, ni une capacité suffisante, pour accompagner cette nouveauté de mes réflexions; en effet que pourrois je dire dans cette occasion qui pût égaler la haute idée que tous les Catholiques doivent avoir de la Doctrine de Mr. de Peterborough? on seroit bien surpris en Angleterre, si on y voyoit un jour revenir ce Milord & ses Troupes, avec chacun un Chapelet à la ceinture & un Rochet sur les épaules chargé de Coquilles de St. Jacques? mais laissons la liberté au Lecteur, de faire ses justes réflexions sur des offres si avantageuses.

Peu de jours après le débarquement, les Generaux des Alliez prirent des mesures pour l'attaque de Barcelonne; mais comme il étoit important de se saisir auparavant du Fort de Mont Joüy, au bas duquel on avoit fait quelques retranchemens, le Prince de Darmstadt se chargea de cette expédition, parce que le Major qui y commandoit, lui avoit promis de lui livrer ce Château: mais le Vic. roi en ayant été averti, le fit pendre avec quelques  
ons

*Abandon  
de Montjoüi.*

uns de ses complices, & changea la Garnison; Le Prince de Darmstadt qui ignoroit ce changement, se presenta devant le retranchement, avec un detachment de Grenadiers, on répondit au signal qu'il donna avec l'Artillerie du Château & la Mousqueterie de ceux qui gardoient le retranchement, ce qui l'obligea de l'attaquer avec beaucoup de vigueur; les Alliez furent repouffez deux fois, & à la troisième attaque le Prince de Darmstadt y fut tué: mais les Espagnols abandonnerent le Poste & se retirerent dans le Château où ils se defendirent pendant quelques jours: cependant se trouvant envelopez, & craignans d'être faits prisonniers de guerre, ils prirent la resolution de se faire jour l'épée à la main & la bayonnette au bout du fusil; ce qu'ils firent avec beaucoup de bravoure, & se rendirent dans la Ville.

Ces particularitez sont venuës de la Frontiere du Languedoc, car depuis quelque tems on ne reçoit aucunes Lettres de Barcelone, tant parce qu'elle se trouve investie par terre & par Mer. qu'à cause que les Rebelles de Vich occupent toutes les avenues, & ne laissent passer aucuns Couriers.

*Revolte de  
Valence.*

III. Le soulèvement du Royaume de Valence n'a eu jusques à present aucune fâcheuse suite pour la Monarchie d'Espagne, par la vigilance du Viceroi, par le zele de la Noblesse & du Clergé, & par les soins du Duc de Gandia, qui étant allé dans ce Royaume-là avec quelques Troupes réglées, avoit dissipé les Rebelles, à la reserve de quelques uns qui se sont refugiez dans le Château de Denis, où il les a bloquez. Ceux qui tenoient la Campagne

*des Princes &c. Novemb. 1705. 311*  
gne, au nombre de 400. & à qui les Anglois avoient donné des Armes, les ont aportées au Duc de Gandia, qui les a renvoyez chez eux, avec un pardon que le Roi d'Espagne, a bien voulu leur accorder. C'est le caractère des grandes ames de pardonner; mais la prudence veut qu'on se défie d'un ennemi reconcilié.

*Si l'on te fait du mal, souffre avec patience.  
Et pardonne à celui qui t'a persecuté;  
Mais après le pardon, sois dans la défiance,  
Puis qu'elle est, après tout, Mere de sûreté.*

IV. On fait marcher de toute part des troupes en Catalogne, en Arragon & en Navarre, & l'on prétend d'assembler de ce côté-là une Armée capable de secourir Barcelone, avant qu'elle soit redoitée aux abois. Nous verrons bientôt si les Espagnols agiront avec plus de vigueur & de promptitude, qu'ils n'en ont fait paroître pour reprendre Gibraltar.

*Secours  
qu'on envoie  
à Barcelone.*

V. Les mouvemens de l'Armée des Alliez en Portugal, n'ont abouti jusques à present qu'à tenir en haïne, les troupes Espagnoles & Françoises sur cette Frontiere, & si je ne me trompe, les bruits qu'ils avoient fait courir d'assiéger Badajoz, n'étoient que pour favoriser l'expédition de Catalogne, où les peuples de Portugal voudroient qu'on portât la guerre, pour l'éloigner de chez eux.

*Mouvemens  
des Armées  
de Portugal.*

VI. Plusieurs Grands d'Espagne qui étoient à la Cour de Madrit, ont fait paroître de la jalousie, de ce que le Roi Catholique a donné dans la Chapelle une place de distinction au Prince de Tzerclaës de Tilli, son Capitaine des Gardes; ils se plaignent aussi de la Princesse des Ursins, qui disent-ils, marque

*Sujet de  
mécontentement de  
quelques  
Grands.*

avoir

avoir peu d'égard pour leurs dignitez; mais on est persuadé, que cette delicateſſe n'eſt pas capable de bleſſer le reſpect ni la fidelité qu'ils doivent, & à laquelle ils n'ont jamais manqué, & il ne ſera pas difficile au Conſeil de Sa M. C. d'étrouffer ce mécontentement, ſi les prétentions de ces Seigneurs, ſe trouvent bien fondées. On vient même d'apprendre que pluſieurs Grands ont aſſiſté aux dernières Chapelles, que le Roi d'Eſpagne a tenu; quoique le Prince de Tzerclaës occupât le Poite que Sa M. Cath. lui a marqué, ce qui fait croire que ce mécontentement eſt apaiſé.

## A R T I C L E II.

*Contenant ce qui s'eſt paſſé de conſiderable en FRANCE & en LORRAINE, depuis le mois dernier.*

*Aſſemblée  
du Clergé.*

I. **Q**UOIQUE nous ayons déjà fait mention de l'ouverture & de la ſéparation de l'Aſſemblée generale du Clergé de France, les curieux ne ſeront pas fâchez de trouver ici un abrégé de tout ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable dans cette celebre Aſſemblée; il y a des choſes aſſez intereſſantes que pluſieurs perſonnes ignorent encore.

Ce qu'on nomme *la grande Aſſemblée du Clergé*, telle qu'étoit celle-ci, ſe tient tous les dix ans; & l'autre qu'on nomme *la petite*, ſ'aſſemble tous les 5. ans. Quoi qu'il y ait 18. Provinces Eccleſiaſtiques dans le Royaume, celles de Beſançon & de Cambrai, ne ſont pas reputées du Clergé de France; nous avons donné ailleurs\* la liſte des 16. qui ont droit

\* Voyez Juillet 1705. page 16.

droit d'y envoyer des Deputez.

L'ouverture de cette Assemblée, se fit à Paris le 2. Juin, par une Messe du St. Esprit chantée par Mr. le Cardinal de Noailles, dans l'Eglise des grands Augustins, & comme c'est la coutume qu'un Evêque prêche le jour de l'ouverture, Mr. l'Evêque de Sennez, connu autrefois pour celebre Predicateur, sous le nom de Pere Soanen de l'Oratoire, s'acquita dignement de cette fonction. Son discours roula principalement sur les obligations où sont les Evêques, d'instruire par eux-mêmes, les troupeaux qui sont commis à leurs soins; il compara un Evêque, qui auroit d'ailleurs toutes les vertus de son état, & qui n'auroit pas le talent de la parole pour l'instruction, à cette femme dont parle l'Ecriture, qui ayant allaitée son enfant pendant le jour, l'étouffa pendant la nuit. Le Sermon & la Messe finie, tous les Deputez du premier & second Ordre communierent de la main de Mr. de Noailles, ayant l'Estolle par dessus leurs habits.

Le lendemain toute l'Assemblée fut à Versailles saluer le Roi, que Mr. le Cardinal haranga avec son éloquence & sa politesse ordinaire\*. La Harangue finie, tous les Prelats & les Deputez du second Ordre, passerent devant Sa M. à qui M. de Noailles les nomma par leur nom, à mesure qu'ils défiloyent.

Deux jours après le Roi leur envoya six Conseillers d'Etat, qui furent reçus à la porte de la Cour, par huit Evêques & huit Deputez du second Ordre, que l'Assemblée

*Ses deli-  
berations.*

avoit

\* Cette Harangue est inserée dans le mois de Juillet p. 20.

avoit choisis pour ce sujet. Lors qu'ils furent entrez dans l'Assemblée, M. Pelletier de Souzy, comme plus ancien Conseiller d'Etat, portant la parole assura le Clergé de la part du Roi, qu'en toutes les occasions qui se presenteroient, Sa M. marqueroit son zélé pour les interêts de l'Eglise, & offroit sa protection Royale au Clergé. Mr. le Cardinal repondit à Mr. Pelletier, qui se retira ensuite avec les autres Conseillers d'Etat, étant conduits par les mêmes Prelats & Deputez jusques à l'endroit où ils avoient été les recevoir ; mais les deux Agens Generaux du Clergé, les conduisirent jusqu'à leur Carosse.

Quelques jours après Mrs. de la Ville de Paris, vinrent en Corps à l'Assemblée du Clergé, deux Prelats & deux Deputez du second Ordre furent les recevoir à la porte de la premiere Salle. Mr. Boucher d'Orfai, Prévôt des Marchands, haranga l'Assemblée & l'assura des profonds respects de la Ville. Mr. le Cardinal lui repondit très-obligamment, disant que ce n'étoit pas une chose nouvelle dans sa famille d'y voir la Charge qu'il occupoit si dignement ; puis que son Ayeul étant Prévôt des Marchands sous le Regne d'Henri le Grand, contribua beaucoup à faire entrer la Ville de Paris, sous l'obéissance de son Souverain.

Peu de jours après les six Conseillers d'Etat qui avoient déjà été à l'Assemblée, pour l'assurer de la protection du Roi, lui rendirent une seconde visite, Mr. Pelletier de Souzy demanda un don gratuit de six millions pour S. M. & sa demande fut accordée *nemine contradicente*. Le ceremonial se passa dans cette

*des Princes &c.* Novemb. 1705. 315

cette seconde visite comme dans la premiere.

La Semaine suivante Mrs. de la Ville allerent une seconde fois à l'Assemblée, pour la prier de faire renouveler les contrats de rente que le Clergé a sur l'Hôtel de Ville, ce qui fut effectué.

Depuis l'année 1656. le Clergé ne s'étant pas trouvé assemblé dans le tems de la Fête-Dieu, l'Assemblée assista en Corps à la Procession qui se fit le jour de la petite Fête, Mr. le Cardinal ayant officié, & pendant tous les jours de l'Octave, un Prelat de l'Assemblée donna la benediction du soir.

Mr. l'Evêque de Valence, Deputé de la Province de Vienne, étant mort dans le cours de l'Assemblée, Mr. le Cardinal pria tous les Membres, de dire un *Deprofundis* pour lui, qu'il recita à haute voix, & ayant ensuite fait l'éloge du Defunt, on regla dans une autre seance, la maniere du service, que l'Assemblée resolut de lui faire faire. Mr. l'Evêque de Coutence fut nommé pour officier, & ceux de Blois, de Senlis, de Condom & d'Alais firent les absoutes, dans l'Eglise des Augustins, qui étoit superbement decorée, & on n'oublia rien de tout ce qui étoit dû au rang, à la naissance & au merite de cet illustre Defunt.

Quelque tems après la Constitution du Pape, sur les affaires du Jansenisme, étant arrivée, elle occupa plusieurs seances. Tous les Prelats & les Deputez du second Ordre, parlerent à leur tour sur cette affaire. Parmi ceux qui entreterent dans quelque détail, on écouta avec plaisir l'illustre Mr. de Colbert Archevêque de Rouën, de même que Mrs. de Gourgues Evêque de Bazas, & Feydau Evêque

que d'Amiens : ce dernier fit remarquer dans tout ce qu'il dit, une profonde érudition, & un enchaînement de preuves tirées de l'Histoire Ecclesiastique & des Peres Grecs & Latins qu'il fit sur le champ, ce qui marquoit sa profonde doctrine. Il y en eut plusieurs qui parlerent moins, & même quelques uns, qui aparemment trouvant la matière épuisée, se contenterent de dire qu'ils étoient de l'avis de l'Assemblée.

Dans le cours des suffrages, on remarqua que la Bulle du Pape Clement XI. aujourd'hui regnant, étoit la huitième qui avoit été donnée depuis que les affaires du Jansenisme avoient troublé l'Eglise. La première fut donnée en 1641. par Urbain VIII. elle ne regardoit pas les cinq propositions en particulier, mais tout le livre de Jansenius ; & c'est ce qu'on appelle *le texte long*. La seconde fut donnée en 1653. par Innocent X. La troisième par Alexandre VII. en 1656. La quatrième par le même Pape en 1665. La cinquième par Clement IX. en 1668. c'est cette Bulle qui commence par ces mots *Credito mihi*, & qu'on nomme *la Paix de Clement neuf*. (Paix à laquelle Mr. le Cardinal d'Etrées, alors Evêque de Laon, eut beaucoup de part.) La sixième par Innocent XII. en 1694. La septième par le même Pape en 1696. (ce sont deux Brefs adressez aux Evêques des Pais-Bas.) Et la huitième par Clement XI. en 1705. toutes sur le texte court de Jansenius.

Dans le cours de cette deliberation, il y eut quelque dispute entre les Deputez du second Ordre, qui renouvelerent leurs anciennes prétentions pour avoir voix delibérative

fatigue, au lieu que les Prelats ne leur ont accordé dans les Assemblées precedentes, que la *Voix consultative*. Mr. le Cardinal leur permit de s'assembler entr'eux pour delibérer ce qu'ils devoient faire. Lors qu'ils revinrent dans la Salle plusieurs de ces Abbez qui aspirerent à l'Episcopat, s'éloignerent du sujet de la Conference particuliere qu'ils venoient d'avoit; ils se jetterent à travers champ sur les éloges du Pape &c. Les autres crierent beaucoup, quoi qu'inutilement, il y en eut qui dirent que leur Députation ne seroit qu'à tailler les plumes de Mrs. les Evêques; enfin on leur imposa silence, en leur disant qu'il ne s'agissoit pas de voix deliberative; mais uniquement de la Constitution, qui fut acceptée.

Le Clergé ayant une devotion particuliere pour St. Augustin, choisissant toujours pour s'assembler, une Eglise consacrée à ce grand Docteur, celebra sa fête le 28. Août, avec beaucoup de splendeur: Mr. l'Archevêque d'Auch officia, & Mr. l'Evêque de Senec prononça le Panegyrique du Saint; il s'en acquita si dignement qu'on eût dit qu'il avoit fait ses Classes avec St. Augustin tant il étoit familier avec lui.

Toutes les affaires étant finies, cette celebre Assemblée se rendit à Versailles le 9. Septembre pour prendre congé du Roi; ils tinrent cependant leurs séances jusqu'au 23. mais sans aucune ceremonie, & le 24. ils s'assemblerent pour la dernière fois chez Mr. le Cardinal de Noai les leur President, qui les traita magnifiquement à dîner, pour leur dire adieu.

Pendant le cours des séances, l'Assemblée reçut deux Lettres, l'une de l'Abbé de Bel'e-

garde autrefois Jésuite, à qui le public est redevable de plus de 30. Volumes qu'il a composé sur l'Écriture Sainte; il faisoit sentir que la pension de cent livres qu'il tire annuellement du Clergé, étoit disproportionnée à ses grands travaux & à la puissance de cet illustre Corps. La seconde Lettre ne parut pas si intéressée, quoi qu'elle vint de la part d'un autre Pensionnaire du Clergé; c'est de Mr. Pottier, ci-devant Ministre Protestant & présentement Prêtre & Protonotaire du S. Siège: celui-ci ne fit qu'encenser les Prelats à sa manière: aussi sa lettre fut lûe avec plus d'attention que l'autre.

*Echange de Mr. d'Allegre avec M. des Hays.* II. Mr. le Marquis d'Allegre, Lieutenant General des Armées du Roi, qui fut fait prisonnier de guerre, lors que les Alliez pénétrèrent dans les Lignes de Brabant, a été échangé avec Mr. des Hays, qui s'est immortalisé par la capitulation extraordinaire de Vercel, où il commandoit lors que Mr. le Duc de Vendôme prit cette place.

*M. le Grand Prieur & M. de Toulouse arrivent à Fontaine-blau.* III. Mr. le Grand Prieur de France arriva à Fontaineblau le 24. Septembre de l'Armée de Lombardie, d'où il étoit parti le 14. du même mois. Le 30. Mr. le Comte de Toulouse, Grand Amiral de France, y arriva aussi venant de Toulon.

*Intendants de Dunkerque, Maubeuge & de Berri.* IV. Mr. de Bernieres a été nommé de l'Intendance de Maubeuge à celle de Dunkerque, vacante par la mort de Mr. de Barentin. Il est fils de Mr. de Bernieres Conseiller Honorable du Parlement de Paris; cette Famille est distinguée dans la Robbe, dans laquelle on a vu des Présidens à Mortier, & des Procureurs Generaux au Parlement de Rouen. Madame

*des Princes &c.* Novemb. 1705. 319

damè de Bernieres sa mere est fille de Mr. de Faucon de Ris, qui en 1663. mourut revêtu de la Charge de premier President de Normandie, & dont son fils remplit la place quelque tems après. Mr. Roujault, a passé de l'Intendance de Berri à celle de Maubeuge. Il est frere de Madame de Pucelle, veuve du Premier President de Grenoble. Le pere de ce premier President, qui étoit un fameux Avocat, avoit épousé la sœur du Marechal de Catinat. Madame de Pucelle, dont je viens de parler, a encore deux filles, l'une est Madame la Comtesse d'Asfeld, & l'autre Madame d'Auncüil Maîtresse des Requêtes, dont l'époux est frere de Madame la Maréchalle de Lorges. M. Carré de Montgeron, proche parent de Madame de Chamillart, a été pourvu de l'Intendance de Berri.

V. Je joins ici une Lettre que j'ai reçue de Lorraine, qui me paraît assez interessante, sur tout à l'égard des Sçavans.

*Lettre sur  
une These de  
Philosophie.*

Monsieur. Les circonstances & l'issuë d'une These de Philosophie, qui vient d'être soutenue en Lorraine, étant un Acte trop celebre, pour être enseveli dans une Province, je l'ai crû digne de la curiosité publique; je vous en envoye le détail, Monsieur, pour lui en faire part.

Le Pere Augustin de St. Paul, connu dans le monde sous le nom de Gerard, natif du Battois, & Professeur de Philosophie des Peres Cordeliers de Nancy, sujet aussi zelé pour la gloire de son Souverain, que maître habile dans la Philosophie nouvelle, pour laquelle il a un goût. déclaré, ayant demandé à S. A. R. de Lorraine, la permission de lui dédier ses Theses, ce Prince Amateur des beaux Arts, reçut l'offre avec

sa bonté naturelle, & consentit à la dédicace.

Aussi ôit le P. Augustin, fit graver le Portrait de S. A. R. le nommé Charles Lotius, exécuta l'ouyrage avec toute la propreté qu'il a déjà fait paroître dans les autres pièces de sa façon. Sur une planche de près de deux pieds en carré, il a représenté S. A. R. dans une Medaille de quatre pouces de Diametre, soutenue par deux Remommées, qui ont à leurs pieds, & par un jointain, l'Histoire écrivant les Actions du Heros, dans un livre appuyé sur le dos de Saturne. A côté droit est un petit Genie, tenant un crayon à la main, ayant les yeux attentifs sur la Medaille qu'il copie. Un bel ordre d'Architecture qui tegne de toutes parts, fait un accompagnement d'un goût exquis.

Les Theses sont enfermées dans une espee de Cartouche, terminée par la Déesse Themis d'une part, & de l'autre par Minerve: Les Chapiteaux & les Consales, sont parsemées des attributs de la Maison de Lorraine. Voilà Mr. ce qui regarde l'ornement, vous pourriez en avoir une description plus juste; mais moi qui sçait à peine les termes de l'art, je ne peux vous en donner une plus exacte; peut-être serois-je plus heureux, si j'entreprendois de vous faire l'analyse de la Doctrine; mais comme elle me meneroit trop loin, je me reduits à vous dire, que les principes du Cartesianisme, y sont retablis dans toute leur force, & avec une locution Latine, aussi fleurie & aussi intelligible, que les principes même de Descartes. Il est vrai que le Regent, qui a voulu parer à l'objection triviale, qu'on a fait tant de fois sur les trois dimensions constitutives de l'essence du corps, a eu la précaution d'ajouter dans sa These, qu'il parloit du corps naturel & naturellemen<sup>t</sup>

*des Princes &c. Novemb. 1705. 321*  
connoiffable, prevenant par cette modification les consequences qu'on auroit pu tirer contre lui, par les principes de la foi.

Ces Theses furent soutenues le 21. Septembre, S. A. R. qui étoit alors à Froïard, avec sa Cour, indiqua le Château de Madame de Puydebar, pour le lieu de l'Assemblée. Un jour ferein favorisa le concours, & la proximité de la Ville de Nancy, y attira grand nombre de Spectateurs; toute la Cour assista à la dispute, j'y demé ai même Mr. le Comte d'Avejan, avec plusieurs Officiers de la Garnison Française. Vers les deux heures L. A. R. s'étant rendus à la Salle, un des deux Soutenans haranga; je remarquai dans son discours, des peintures vives, des expressions delicates, des tours ingénieux, qui se faisoient d'autant mieux sentir, que par respect pour S. A. R. Madame, ils étoient exprimez en Langue Française; Vous en jugerez par cetrait, que ma memoire, quoi qu'assez peu fidelle, n'a point encore oublié.

„ Le Sceptisme osa autrefois revoquer en  
„ doute, l'existence de la Philosophie; cette  
„ orgueilleuse Secte, qui fit tant de progres sous  
„ le Regne de l'idolatrie & de l'erreur, auroit  
„ bientôt perdu tout son credit, si dans ces  
„ tems tenebreux, on lui avoit opposé la sa-  
„ gesse & les lumieres de V. A. R. qui fait re-  
„ luire par un heureux assemblage, les scienc-  
„ es naturelles & divines, dans un degré si  
„ éminent, que vos peuples par une agreable  
„ équivoque, ne sçavent s'ils ont reçu de la  
„ main de Dieu, un Souverain pour les com-  
„ mander, ou un Legistateur pour les instruire.

Aprés plusieurs traits de la même force, qui se firent remarquer dans cette Harangue;  
Le P. Hugo, Docteur en Theologie & Prieur

des Chanoines Premontrez de Nancy, si connu dans la Republique des Lettres, ouvrit la dispute, par un compliment : Il fit un parallèle entre les Scotés anciennes des Philosophes & celle de Descartes ; il tourna à la louange de S. A. R. la preference que ses Sujets donnoient à la Philosophie nouvelle, qui n'est ni impie, comme sous l'Athée Diagoras, ni vicieuse, comme elle l'étoit sous Epicure, ni hypocrite comme sous Zenon, ni bouffonne comme sous Democrite, ni libertine comme sous Pirron ; ni chicaneuse comme sous Cleante, ni babilarde comme dans l'Ecolle d'Aristote ; mais qui est intelligible, naturelle, Chrétienne, depouillée de cet affreux cahos, qui la fit long tems gemir sous l'Empire de l'ignorance & du mensonge.

Adressant ensuite la parole à S. A. R. il lui dit :  
 „ Qui ignore, Monseigneur, si ce n'est pour  
 „ votre gloire, que ce soit pour la consolation  
 „ de vos peuples, qui ignore que la connois-  
 „ sance des Langues, où nous consumons la  
 „ meilleure partie de nos jours, n'a été que l'a-  
 „ musement de votre enfance ; Qui ne sçait que  
 „ les lettres humaines, n'ont point de fleurs,  
 „ que vos mains Royales, n'ayent cueillies,  
 „ & qu'il n'y a rien dans le Cercle des sciences  
 „ Philosophiques, que votre esprit, cet esprit  
 „ si perçant, n'ait sçu penetrer avec la facilité,  
 „ qui fait le caractère des rares genies, que Dieu  
 „ donne au monde, pour spectacle & pour  
 „ modele.

Il argumenta ensuite en François, sur la pesanteur de l'air ; les machines de la Philosophie nouvelle qui étoient dressées sur une table assez près du Bureau des Soutenants, furent soulevées

souvent mises en œuvres. La diversité des expériences, égayoit les Combats & tenoit les Spectateurs attentifs.

Les Argumentans se distinguèrent, Mr. Petit Didier, Abbé de St. Leopold de Nancy, si celebre par tant d'ouvrages dont il a entichi le public, attraqua le vuide. Pendant la Sceance, qui dura trois heures, chacun s'efforca à l'envie de meriter l'honneur de l'attention de L. A. R. qui parurent également satisfaits de l'habileté du Professeur, de la solidité du jugement de F. François de St. Charles Repondant, & de la Science des Disputans. Les Complimens étoient les preludes ordinaires des Disputes, j'en entendis un du Pere Eveillard, Docteur en Theologie, Superieur de l'Oratoire de Nancy, & Curé de Nôtre Dame, dont ayant eu Copie, je vous en fais part, & ce sera par-là que je terminerai ma Lettre.

*Regner bien moins par sa Puissance,  
Que par les attrants de l'amour,  
Etre aimé par reconnoissance;  
Et cherir son peuple à son tour.  
Parmi les troubles de la terre,  
Nous sauver des fureurs de Mars,  
Voir partout le feu de la guerre,  
Faire pour nous fleurir les Arts;  
Desiré pendant son absence.  
Faire attendre en paix son retour,  
Charmer par sa seule présence,  
L'Etranger, son peuple & sa Cour.  
Doux, bienfaisant, liberal, sage.  
Toujours prêt à tout pardonner,  
Ne chercher que nôtre avantage,  
N'ouvrir ses mains que pour donner;  
Partout les traits, qui venton- crayonner;  
Si ce n'est Dieu, c'est son image.*

VI. On a fait à Nancy, à Barleduc & dans les autres Villes de la dépendance des Etats de Mr. le Duc de Lorraine, des pompes funebres pour la mort du Prince Joseph, qui mourut en Lombardie le 25. Août des blessures qu'il reçût le 16. à la bataille d'Agnadel, que d'autres nomment *la journée de Cassano*. Les Augustins de Nancy, ont été, si je ne me trompe, des derniers dans cette occasion, à donner des marques de leur zele: mais ils n'ont pas laissé d'égaliser, du moins, ceux qui les avoient devancez; car ayant choisi le 12 Octobre, pour cette fonction de zele & de pieté, on vit regner également l'ordre & la magnificence dans leur Eglise. On lisoit en gros caracteres, une Epitaphe Latine, faite à l'honneur de cet Illustre Defunt, qui occupoit sept pieds de haut, & étoit attachée sur un tapis noir. Elle avoit pour titre, EPITAPHIUM HISTORICO-LAUDATORIUM JOSEPHI A LOTHARINGIA PRINCIPIS &c.

*Funerail-  
les du Pr.  
Joseph de  
Lorraine.*

Comme j'apprends, que l'Auteur fait mettre cette piéce sous la presse, avec une traduction Françoisé, Je me contenterai d'en mettre ici quelques fragmens. Voici comme il a marqué la mort de ce Prince.

*Inter selectos, mavortiosque exercitus Ger-  
mano Hispano-Austriaci, lucas ceu invenis,  
Mars ipse, suorum praesidium, incitamentum  
& exemplum, rueni in obvias, opacas mini-  
tantesque turmas, ferens circum undique sibi  
Lauros & Victorias: va? va? messuit Cu-  
pressus, igneo, exitialisque globulo per ora  
transfixus &c. Mortuus morte heroïum, vivet*

des Princes &c. Novemb. 1705 325  
*in historia mortuus morte justorum, vivet in gloria &c.*

Plusieurs personnes firent paroître quelque curiosité pour sçavoir qui étoit l'Auteur de cette piece, on avoit beau leur dire qu'ils en avoient le nom devant leurs yeux, il ne le reconnoïssent pas; mais enfin on aperçut que les lettres initiales des onze dernières lignes denotoient le P. J. Hommey Aug. en voici la preuve.

**P. I. HOMMEI. AVG.**  
*Perfolvimus parentalia vobis Beatifico Deo sacratiora.*  
*Idonea*  
*Hoflias expiationis & placationis*  
*Omnis generis*  
*Misticum sacrificium*  
*Mifericordiae opera*  
*Eleëmofinas profundimus*  
*Immensas*  
*Ardentes preces*  
*Vota*  
*Gloriam aeternam dona ei Domine &c.*

C'est ainsi que le Pere Hommei cacha autresfois son nom, dans l'Épitaphe qu'il fit de Mr. Arnaud. Ce sçavant Religieux va faire mettre sous la presse, les fastes de Charles V. Duc de Lorraine, qui sera un Ouvrage Latin, du même stile que son *Diarium &c.*

V II. Les États ne sauroient se maintenir & se défendre contre leurs ennemis, sans entretenir de grosses armées; ces armées ne peuvent subsister sans argent, pour avoir cet argent il faut établir des Impots; c'est aussi ce qu'on fait en France aussi bien que chez ses ennemis; les gens d'affaire travaillent actuellement pour en faire pour 30. millions François I. en mourant; fit l'éloge de ses peuples en les recommandant à Henri II. son fils & son Successeur, il lui dit entre-  
 „ autres choses „ que les François étoient le  
 „ meilleur peuple du monde, qu'ils étoient  
 „ si fidelles & si zelez pour leurs Rois, qu'ils  
 „ ne leur refusoient jamais rien dans les be-  
 „ soins, & qu'ils meritoient d'autant mieux  
 „ d'être bien traitez pendant la paix, qu'ils  
 „ sacrifioient volontairement leurs biens &  
 „ leurs vies pendant la guerre.

*Eloge des  
François, par  
un de leurs  
Rois,*

### ARTICLE III.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus conside-  
rable en ITALIE depuis le mois dernier.*

*Crime de l.  
Leze-Maje-  
sté.* **S**UR ce que le Vice Roi de Naples, a été informé que quelques Gentilshommes Napolitains, qui se sont absentez, sont entrez au service de l'Empereur, il a fait public

*des Princes &c.* Novemb. 1705. 327

publier une Declaration, qui rapelle tous ces absens dans un tems limité, passé lequel, tous ceux qui seront convaincus de porter les armes contre le Roi Philippe V. leur Souverain, seront declarez coupables du crime de Leze-Majesté, sans esperance de pardon, & leurs Biens seront confisquez.

II. Le Pape voulant ôter tout pretexte de plainte à l'Empereur, lui écrivit dernièrement, de même qu'aux deux Imperatrices, & envoya en même tems des Brefs aux Cardinaux Colonisch & Grimani, & au Sieur Rumel ci-devant Precepteur de l'Empereur, dans lesquels Sa Sainteté expliquoit fort au long la conduite irreguliere que le Comte de Lamberg a tenuë, principalement lors qu'il s'absenta de Rome; demandant ensuite que les ordres violens donnez au Sr. Davia son Nonce, de sortir de Vienne, fussent revoquez; mais cette démarche du St. Pere, n'ayant pû adoucir l'esprit de S. M. I. Sa Sainteté ordonna à son Nonce de revenir à Rome, & ce Ministre pour obéir aux ordres de son Maître, partit de Neustadt le 14. Septembre prenant la route d'Italie, où il doit être presentement arrivé.

*Lettres du  
Pape à la  
Cour de  
Vienne.*

III. La Republique de Venise, fatiguée du voisinage des Armées étrangères, qui ont ruiné & ravagé une partie de ses Etats, vient (dit-t-on) de prendre une vigoureuse resolution pour se delivrer d'un si sâcheux voisinage, en ne souffrant plus que les troupes d'un ni d'autre parti prissent des quartiers d'hiver sur les terres de sa dépendance; & pour être en état d'exécuter cette resolution, ils font lever dix mille hommes, pour les opposer

*Resolution  
des Venitiens.*

oposer à ceux qui par violence voudroient se loger dans leur territoire. On assure cependant que le Prince Eugene leur a fait dire „ que leurs menaces ne l'empêcheroient „ pas de faire prendre des quartiers à ses „ troupes par tout où il pourroit, sans ex- „ cepter même les terres de l'Eglise.

*Armée de  
Lombardie.*

IV. Cependant l'Armée de ce Prince reste toujours campée à Trivillio, & celle de Mr. le Duc de Vendôme à Rivolta, sans que l'une ni l'autre, ayent rien entrepris depuis la bataille d'Agnadel, si l'on en excepte la tentative que les Imperiaux firent dernièrement, pour s'emparer des quatorze Navillio. Ce fut le Comte de Kinigslegg ci-devant Gouverneur de la Mirandolle, (qui a été échangé avec le General Toralba) qui fut chargé de cette expedition; on lui donna 3000. hommes, que le Prince Eugene détacha de son Armée le 17. Septembre; mais Mr. de Vendôme l'ayant prévenu, il n'y eut que quelques escarmouches, où ce Comte ayant été blessé, ses troupes retournerent dans son Camp. Je dois observer que le Prince d'Anhalt & le Prince Alexandre de Wirtemberg qu'on avoit crû morts de leurs blessures, sont encore en vie & hors de danger.

*Comte de  
Kinigslegg  
échangé  
avec Mr. de  
Toralba.*

*Siege de  
Turin.*

V. L'approche de l'Armée commandée par Mr. de la Feuillade, & les grands préparatifs qu'on faisoit à son Camp pour le siege de Turin, ne laissoient aucun doute que la Tranchée ne dût être ouverte dès le mois de Septembre; cependant on a vu une espece d'inaction aux François pendant près d'un mois, qui fit d'abord croire à quelques-

uns,

uns, que Mr. le Duc de Savoye se seroit enfin laissé toucher aux larmes des deux Duchesses, aux remontrances de l'Archevêque de Turin, aux soupirs & aux murmures de ses peuples, pour faire son accommodement avec les deux Couronnes; mais soit qu'il y ait eu véritablement quelques propositions de Paix sur le tapis, ou que le retardement de ce siege soit venu de quelqu'autre sujet, il est du moins certain que le 5. Octobre, la Tranchée n'avoit pas encore été ouverte, quoi que tout fût prêt pour l'ouvrir le lendemain; cependant S. A. R. n'oubie rien pour rendre ce siege un des plus meurtriers qu'il y ait eu pendant toute cette guerre; car outre les Fortifications qu'il a fait augmenter & perfectionner depuis plusieurs mois, il a fait miner une partie des dehors de sa Place, afin de faire jouer les mines à mesure que les François gagneront du terrain.

C'est à un nommé Pierre Darilos, Soldat de fortune, qui se fit appeller Pierre de Navare, d'où il étoit originaire, à qui on est redevable de cette invention des Mines, que quelques-uns ont nommé *Diaboliques*; il s'en servit la première fois en 1504. devant les Châteaux de Naples que les Espagnols avoient assiégé, & les François qui les défendoient ne connoissant pas encore ces foudres souterraines, en furent si effrayez, qu'ils rendirent le Château neuf & le Château de l'Oeuf, à la veille de l'arrivée du secours. Il y a des Auteurs qui prétendent que ce Pierre Navare ne fit que perfectionner, ce que les Genoïsoient inventé en 1483. Quel qu'en soit l'Auteur, on peut dire, qu'il n'étoit pas moins

*Qui a inventé les Mines souterraines.*

moins ennemi du genre humain, que l'auroient été ses prédécesseurs, inventeurs de la Poudre des Canons & des Bombes, qui semblent n'avoir été mis en pratique, que pour détruire l'ouvrage de Dieu & celui des hommes.

#### ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en SUISSE depuis le mois dernier.*

*Diettes  
steriles.*

I. **O**N a tenu des petites Diettes, tant chez les Cantons Catholiques que chez les Protestans; mais comme on n'y a agité que quelques affaires particulières, peu intéressantes pour le public, nous ne nous y arrêterons point, à cause de la sterilité de la matière.

*On ne parle  
plus de Paix  
en Suisse.*

II. Je ne sçais si les obstacles que les Cantons de Zurich & de Berne ont fait naître aux propositions que les autres Cantons faisoient, d'offrir leur Médiation, pour terminer par une heureuse Paix les différends des Puissances qui sont en guerres; Je ne sçais, dis-je, si ces obstacles les ont rebutés; mais du moins il paroît que leur zèle, de procurer le repos à l'Europe, est un peu refroidi; car quoi que depuis plusieurs mois, on ait débité, qu'ils avoient dressé un Formulaire de lettre pour envoyer aux Puissances qui ont les armes à la main, pour les exhorter à un accommodement: il est certain que jusques à présent ces Lettres n'ont point été envoyées. J'ai reçu certains avis particuliers, ( ausquels j'ajoute peu de foi ) qui  
assurent

assurent que l'Angleterre étoit le mobile de toutes les traverses des bonnes intentions des Suisses, & que c'étoit par son organe que les Cantons de Zurich & de Berne désapprouvoient les démarches de leurs voisins; Je n'aurois pas de la peine à croire que certains particuliers n'aimassent à perpetuer la guerre, par l'avantage qu'ils y trouvent: mais de vouloir persuader que la Nation en general, ni même la Reine, ( qui doit en être la mere & la protectrice ) soit de ce sentiment; c'est une pure illusion; car de bonne foi, quel avantage la Nation Angloise peut tirer de cette guerre; Elle sçait, ( & toute l'Europe ne l'ignore pas, ) qu'elle ruine son Commerce, & épuise le Royaume d'hommes & d'argent; & quand même les Alliez remporteroient de plus grands avantages que ceux que la fortune leur a donnez jusqu'à présent, les Anglois ne sont pas assez aveuglez, pour ne pas découvrir que les Conquêtes réelles ou figurées, qu'on leur fait entrevoir à travers des horreurs de la guerre, ne les regardent pas.

III. Il y a quelque tems que nous inserâmes dans ce Journal \* le Manifeste de Mr. de Baviere: un Anonime y a fait une Réponse que nous n'avons pas encore vûë; en attendant qu'elle nous tombe sous la main, voici une Lettre qu'on nous a envoyé de Suisse, qui la refuse. Je ne sçais si l'Auteur est véritablement Bavaois; mais au moins il me paroît qu'il sçait assez l'origine de la Maison de Baviere, & qu'il n'ignore pas les affaires d'Allemagne.

*Lettre*

\* Voyez Tom. II. pag. 1.

*Lettre d'un Gentilhomme Bavois, réfugié  
en Suisse, dattée de Bâle le 12. Octobre 1705,*

*Refutation  
de la reponse  
au manifeste  
de Mr. de  
Baviere.*

**V**ous voulez bien, Mr. que je m'adresse à vous, pour faire part au public, de quelques remarques que j'ai faites sur un Libelle qui paroît dans le monde sous le titre de *Reponse au Manifeste qui court sous le nom de S. A. E. de Baviere, ou reflexions sur les raisons qui y sont déduites pour la justification de ses armes. A Pampelune chez Jacques l'Enclume. 1705.*

Ne vous attendez pas, Mr. que je suive l'Auteur de la reponse pied à pied ; comme je n'ai d'autre idée de son ouvrage, que celle que m'en a laissé la lecture de l'extrait qu'on en avoit dans le Journal de Sauleure, je ne suivrai que cette idée, à la charge cependant de repandre mes reflexions sur tout le corps de l'ouvrage, lors qu'il me tombera sous la main.

L'Auteur de l'extrait remarque d'abord que celui de la reponse combat les raisons sur lesquelles le Manifeste de Mr. de Baviere est fondé, en défendant la conduite de l'Empereur, en justifiant ses decrets & ses demandes. Cet Apologiste soutient que ses écrits où Mr. de Baviere a été peint *comme un Prince ambitieux, refractaire aux Loix & à ses serments*, ne sont pas tant l'ouvrage de l'Empereur que celui des autres Princes de l'Empire, qui étoient instruits que S. A. E. n'aspiroit pas moins qu'à une Couronne Royale ; qui devoit être le prix de ses liaisons avec la France ; que ce grand dessein ne pouvoit être marqué par un terme plus doux que celui d'ambition, sur tout si l'on considère, qu'il est la source des maux infinis, que  
la

fidere, qu'il est la source des maux infinis, que la guerre traîne après elle, & que la réunion des Cercles, au nouveau Royaume de Baviere, devoit être le fruit de ses engagements.

Ces desseins, qu'on impute à Mr. l'Electeur ressemblent fort à la conspiration qu'on a pris soin de publier dans l'Europe, que nous avons formé contre les Imperiaux, sans en avoir jamais produit d'autre preuve, que l'idée qu'on a pû donner l'emprisonnement d'une infinité d'innocens, de tout âge & de tout sexe, le pillage de nos biens & le saccagement de nos maisons, & toutes les autres violences que les Imperiaux ont commises dans la Baviere. On sçait cependant qu'ils n'avoient été introduits dans cet Etat que comme amis & Protecteurs d'un peuple, qui avoit signé avec eux un Traité solennel, à la face de toute l'Europe, & que nos cruels Hôtes l'ont violé dans tous ses chefs, sans aucun sujet ni fondement.

Pour revenir à mon sujet, que la juste douleur sembloit vouloir me faire abandonner, je dirai qu'il étoit nécessaire de justifier auprès de tous les Princes d'Allemagne, la hauteur avec laquelle l'Empereur Leopold en a usé, à l'égard d'un Prince libre & indépendant. Le stile des Decrets & des Ecrits émanez du Conseil Aulique ne convenoient gueres à un Souverain Membre de l'Empire, sur lequel l'Empereur n'a d'autre avantage, que celui de la prééance.

Par une accusation vague d'*ambition*, on a trouvé le moyen d'étourdir une multitude de Princes, qu'un procédé si extraordinaire & si peu usité en Allemagne auroit sans doute fort irrités. De même pour justifier les traitemens inhumains & les violences injurieuses qu'on exerce

non seulement contre le peuple, mais aussi contre la plus haute Noblesse de Baviere, depuis que ce malheureux Pays s'est soumis à la dure domination de l'Empereur, les Commissaires Imperiaux ont tâché de donner quelque couleur à une conduite si odieuse.

Il seroit inutile de vouloir defendre Mr. l'Electeur; il est aussi faux qu'il ait voulu ériger son Pays en Royaume, qu'il est vrai que ses Sujets sont innocens de la conspiration imaginaire qu'on leur veut imputer, & de laquelle les Imperiaux n'ont jamais pû fournir la moindre preuve. Le crime de S. A. E. consiste à avoir voulu mettre des bornes, à l'ambition de la Maison d'Autriche, & d'avoir voulu defendre le reste de la liberté Germanique. Celui de ses Sujets, est d'avoir poussé des gemissemens, (à la verité fort inutiles,) sur la dureté qu'on exerce à leur égard.

Les reproches d'ingratitude, ont été respectifs dans les écrits de l'Empereur & dans ceux de Mr. l'Electeur. L'Auteur de la reponse au Manifeste, prenant la chose dans son origine, pretend que la Maison de Baviere, n'ayant commencé à fleurir, que depuis le Regne de Rodolphe d'Hapsbourg & que Mr. l'Electeur, ne tenant le Gouvernement des Pays Bas, que de la liberalité de l'Empereur, qui vouloit franchir au jeune Prince Electoral les voyes à la succession de la Monarchie Espagnolle, les reproches de S. M. I. sont les mieux fondez. Démonstrons l'origine de ces deux Maisons, & la conduite de l'Empereur, dans la demande qu'il fit au Roi d'Espagne, du Gouvernement des Pays Bas, pour Mr. de Baviere, afin de pouvoir juger de la justice de ces reproches.

La Maison de Baviere a donné des Rois à

*Origine des  
Maisons  
d'Autriche  
& de Ba-  
viere.*

L'Europe plus de 800. ans, avant que la Maison d'Autriche fût connue: Elle a donné un Empereur à l'Allemagne. 500. ans pour le moins, avant que le celebre Rodolphe d'Hapsbourg ait paru dans le monde; voici la preuve de ces deux faits.

Aldiger, le premier dont on ait connoissance, porta le titre de Roi de Baviere, dans le milieu du cinquième siecle: Il mourut en 504. & laissa pour son successeur Theodos premier du nom, qui fit si long tems la guerre aux Romains, & auquel, après 13 ou 14 generacions, succeda Arnould, qui fut dans la suite Empereur, & qui mourut sur la fin du neuvième siecle.

C'est de cet Empereur, qu'Otton I. dit le Grand, Comte de Schiren & de Wirerspach descendoit. Ce Prince qui fut un des plus grands Capitaines de son siecle, & à qui plusieurs actions de valeur meriterent le nom de Grand, épousa Gertrude de Saxe. Il en eut Louïs I. à qui l'Empereur Frederick II. donna en 1215. le Palatinat, sur lequel il avoit déjà de grands droits, à cause d'Agnez sa mere, à qui cet Etat appartenoit. Ce bienfait, selon le raport de tous les Historiens, fut la recompense des services que ce Prince, Otton le Grand son Pere & Arnould Comte de Schiren un de ses Ayeuls; avoient rendus à Frederick II. à l'Empereur Henri VI. son Pere, & à son Ayeul Frederick I. Voilà au juste l'état où étoit la Maison de Baviere, dans le douzième & treizième siecle, Voyons à present sur quel pied étoit la Maison d'Autriche, dans un siecle où celle de Baviere, soutint tant de fois le Trône chancelant des Empereurs d'Allemagne, & où pendant trois

ou quatre generations, elle accorda sa Protection, aux Empereurs de la Maison de Suabe.

La veritable grandeur de la Maison d'Autriche, ne doit se compter que depuis la fin du XIII. siecle, c'est à dire, du tems que Rodolphe monta sur le Trône Imperial; car je ne crois pas que les Partisans les plus zélés de cette Maison veüillent mettre en ligne de compte les années que ce Prince passa au service d'Otrocare Roi de Boheme. De sorte que tout ce qui précéda l'année 1278. dans laquelle Rodolphe fut élu Empereur à Francfort, est un tems d'obscurité, qu'on ne peut point mettre à profit pour la grandeur de cette Maison. Or un siecle auparavant, Otton dit le Grand, avoit été investi de la Baviere, où ses Ayeuls avoient regné longtems auparavant; c'est Frederick I dit Barbe rousse, qui lui en donna l'investiture en 1180. Ce fut encore (comme je l'ai remarqué à l'égard du Palatinat) un Acte de reconnoissance. Otton & le Comte de Schiren son Pere, avoient rendu des services très essentiels à cet Empereur: Louis I. son fils continua d'en rendre à l'Empereur Henri VI. & à l'Empereur Frederick II son fils, tout cela se passa avant l'année 1215. où cet Empereur donna le Palatinat à Louis I. On peut donc juger par ce détail, si l'Auteur de la Réponse est bien fondé à dire, *que la Maison de Baviere n'a commencé à fleurir que depuis que Rodolphe d'Habsbourg monta sur le Trône Imperial.*

Si l'on parcourt ensuite les siècles qui se sont écoulés depuis que la Maison d'Habsbourg est devenue Maison Imperiale, on trouvera entre la Maison de Baviere & elle une parfaite égalité:

égalité: La premiere a donné deux Empereurs à l'Allemagne, des Rois à la Suede, au Danemarck & à la Norwege, divers Electeurs à l'Empire, & plusieurs Comtes à la Hollande: Quel avantage peut avoir de ce côté-là la Maison d'Autriche sur celle de Baviere?

Je n'aurai pas plus de peine à détruire le reproche d'ingratitude, que votre Auteur fait à Mr. l'Electeur, qu'il prétend avoir reçu de la liberalité de l'Empereur le Gouvernement des Païs Bas, que j'en ai eu à détruire la prétendue superiorité de la Maison d'Autriche sur celle de Baviere. Il est vrai que l'Empereur parut de fois à autre interposer les bons offices auprès du Roi d'Espagne, pour faire donner le Gouvernement de la Flandre Espagnolle à Monsieur l'Electeur; mais il parut que la Negociation de ce Prince ne servit qu'à faire donner l'exclusion à S. A. E. Je ne scai si les Emissaires, que le feu Empereur entretenoit à la Cour d'Espagne, détruisoient sous main, & par ses ordres, ce que son Ambassadeur affectoit de demander en public avec beaucoup d'ardeur: mais ce qu'il y a de certain, c'est que le feu Roi d'Espagne demeura toujours inflexible à refuser le Gouvernement des Païs Bas à Mr. de Baviere, tant que l'Empereur se mêla de cette affaire, & que quelques années après que Sa Majesté Imperiale eut cessé ses poursuites, Mr. de Baviere obtint ce Gouvernement de S. M. Catholique. Ce qu'il y a encore de certain, c'est que le Conseil de l'Empereur ne put cacher son mécontentement lors qu'il aprit cette nouvelle: ces faits sont trop proches de nous pour être ignorez de personne.

Qu'on juge à present si la conduite que S. M. I.

tint dans toute cette affaire marquoit un sincere desir de frayer au jeune Prince Electoral les voyes à la succession de la Monarchie Espagnole ? He ! où sont les personnes un peu instruites des affaires du monde, qui doutent que si l'Empereur n'avoit eu alors en vûë quel élévation du Prince Electoral sur le Trône d'Espagne, il n'eût gardé une conduite toute oposée à celle qu'il a fait paroître. Passons legerement sur ce trait, il ne peut que renouveler nos doutes.

Nôtre Auteur releve fort dans le même endroit les bons offices que le feu Empereur rendit au Prince Clement de Baviere, pour l'élever sur le siege de Cologne. J'avouë que les Partisans de la Maison d'Autriche seroient en droit de mettre cette action au nombre des bienfaits, dont ils prétendent que cette Maison a comblé celle de Baviere, si le desir de se vanger du feu Cardinal de Fürstemberg, n'eût été l'unique motif des demarches que fit alors l'Empereur; mais quand ce Prince n'auroit eu d'autre vûë dans cette occasion, que l'agrandissement de la Maison de Baviere, les services que lui rendoit l'Electeur de ce nom, & ceux que lui avoit rendus l'Ayeul de ce Prince qui avoit conservé dans la Maison d'Autriche la Couronne Imperiale, étoient encore trop recens, pour devoir être si ôt oubliez; dans une conjoncture sur tout, où l'Empereur ne pouvoit se determiner qu'en faveur d'un Prince dont le nom lui devoit être si cher, & dont la Maison étoit attachée à la sienne par des liens si étroits, ou d'un ennemi déclaré tel qu'étoit le Cardinal de Fürstemberg, qu'il avoit traité si indignement, & dans la person-

ne duquel il avoit violé quelques années auparavant le sacré droit des Gens.

On trouve dans la suite de cette reponse plusieurs reflexions sur le Testament du feu Roi d'Espagne, mais comme ce sont des raisonnemens cent fois avancez & autant de fois detruits, je suis dispensé d'y repondre; Et quand je le voudrois, pourrois je employer de meilleures raisons pour en faire voir la foiblesse que celle de l'Auteur même: En effet après avoir deployé toute son éloquence pour montrer que ce Testament est suggeré dans les *derniers momens de la vie*, il semble convenir que ce Prince avoit été confirmé long tems avant sa mort par le feu Pape Innocent XII. dans la resolution de donner ses Etats à Mr. le Dauphin. Peut-on résister à la force de cette preuve? Je croi pourtant que l'Auteur ne s'en est pas servi par malice, je lui rend trop de justice, & je suis persuadé que dans cet endroit de l'Apologie, son éloquence lui a fait illusion.

Les raisons que l'Auteur de la reponse allegue ensuite, sont pour faire voir que l'élevation de l'Archiduc sur le Trône d'Espagne est moins à craindre pour le Corps Germanique, que celle d'un Prince François sur le même Trône. *L'élevation, dit-il, d'un Prince d'Autriche, ne changeroit rien du tout dans le système des affaires. La crainte frivolle qu'on voudroit donner d'un Empereur armé & soutenu d'un Roi puissant, se détruit d'e le même. Depuis Charles Quint on a tellement lié les mains aux Empereurs, par les conventions qu'on les a obligé de signer le poignard à la gorge à leurs Elections, que pour peu que la chose prenne d'ac-*  
*croissement*

*croissement l'Empereur va devenir un Souverain en peinture, semblable au Doge de Venise: Ils gardent les conventions si religieusement, qu'aucun Prince ne se plaint ni n'appréhende qu'ils employent leurs forces, au préjudice de l'Empire, & il n'en est pas de même si une fois le Trône d'Espagne est rempli par un Prince de France.*

Il n'est point de sérieux qui puisse tenir contre de telles reflexions, on est tenté de croire que l'Auteur qui les fait est un Protée, qui change de maxime & de sentiment à chaque période. Au commencement de sa défense, il se montre zélé Autrichien: il repand sa bile contre la Monarchie Françoisse, & tout d'un coup il fait volte face, & se jouant de son sujet, au lieu d'une Apoëgie il nous donne une violente invective contre le Gouvernement de la Maison d'Autriche; car enfin peut-on nommer autrement cette déclaration ironique qu'il fait sur la Religion des Empereurs successeurs de Charles-Quint; en peut-on moins marquer pour les sermens les plus solennels, & pour les Constitutions les plus inviolables de l'Empire, qu'en ont marqué jusqu'à présent les Princes qui l'ont gouverné depuis Charles? qu'on compare les événemens les plus mémorables du Règne du feu Empereur Leopold, les maximes de son gouvernement depuis son avènement à l'Empire jusqu'à sa mort; qu'on compare, dis-je, toute sa conduite avec les 47. Articles de la Capitulation qu'il signa lors de son Election, & l'on verra s'il a gardé religieusement ces conventions, & s'il a été un Souverain en peinture comme le Doge de Venise. J'avoué qu'à cet endroit j'ai crû voir une violence

lente ironie, ou une profonde ignorance du *système des affaires*, c'est à ceux qui litont *cette réponse au manifeste* à juger dans quel esprit l'Auteur a employé ces termes; peut-être n'a-t'il jamais vû la Capitulation de l'Empereur Leopold, ou du moins ne se souvient-il plus de ce qu'elle contient; s'il l'avoit eüe devant les yeux en composant sa réponse, il y auroit trouvé peu d'Articles contre lesquels l'Empereur n'ait contrevenu. Si je ne craignois d'être trop long j'en joindrois ici la liste: Vous y verriez de quelle maniere l'Empereur a observé le serment qu'il fit de maintenir tous les Princes de l'Empire, notamment les Electeurs dans leur superiorité, indépendance & jurisdiction; de ne priver aucun Membre de l'Empire de la liberté de donner sa voix dans les Colleges. De ne jamais faire la guerre contre la France, ni contre aucune autre Puissance, pas même pour les interêts de sa Famille, sans un consentement general de tout l'Empire, & principalement de tous les Electeurs. Qu'il n'envahiroit les biens d'aucun Prince ni Membre de l'Empire, & qu'au contraire il feroit rendre à un chacun ce qui leur auroit été pris. Qu'il ne feroit aucune alliance soit dans l'Empire, soit hors de l'Empire, sans le consentement generale de toute la Nation Allemande, & principalement de l'avis unanime de tous les Electeurs. Qu'il n'exigeroit, hausseroit ni prolongeroit aucuns droits nouveaux, sans le même consentement. Qu'il restitueroit ou feroit restituer à l'Empire tous les droits & revenus qu'on lui avoit usurpez sous les Regnes precedens: qu'il ne solliciteroit jamais l'élection du Roi des Romains, pour perpetuer la Cou-

ronne

ronne Imperiale dans la Famille; mais laisseroit la liberté aux Electeurs de faire cette élection lors que les necessitez de l'Empire les y convieroient. Que dans le Conseil Aulique ne seront admis aucunes personnes engagées au service des Princes, Electeurs ni Etats de l'Empire. Je pourrois encore lui remettre devant les yeux l'érection du neuvième Electorat. & sous quelles conditions il a été donné au Duc de Hanover, l'heredité du Royaume de Hongrie à la Maison d'Autriche, qui est également préjudiciable à tous les Princes de l'Europe, & en particulier à ceux d'Allemagne, qui pouvoient autant pretendre à l'Electon que les Autrichiens. Ne pourois je pas encore mettre au nombre des contraventions à la Capitulation, le sequestre de l'Evêché de Hildezin, dont l'Empereur a dépouillé un Archevêque Catholique, pour le donner à un Prince Protestant? Les violences exercées dans les Cercles de la Basse-Saxe & dans celui de Swabe, aussi bien que celles qu'on commet en Baviere & dans l'Electorat de Cologne, où l'on ne reconnoit presque d'autres loix que celles des Hollandois? L'affaire de la Succession de Weldentz, celle de Ratzbourg, & une infinité d'autres violences qui ne sont pas ignorées par ceux qui connoissent l'Allemagne, font assez voir que l'Auteur de la *Reponse*, n'a pas consulté les Princes & les Etats de l'Empire, lors qu'il dit *Qu'aucun ne se plaint ni n'apprehende les forces de l'Empereur*. Je suis, Monsieur, &c.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.

I. **P**OUR reparer la perte que l'Empereur a faite du Comte de Linange, General de sa Cavalerie en Lombardie, Sa M. Imperiale, ayant jeté les yeux sur le Prince de Hohenzollern, lui fit offrir cet emploi; mais je viens d'apprendre que ce Prince s'est excusé de l'accepter, sans qu'on me marque le fondement de ce refus. Ce General me fait souvenir d'une plaisante maniere qui s'observe au Mexique, lors qu'on veut élire un Commandant: Le Pere Sagar Thanda Religieux Recolet, nous dit, dans sa *Relation du Canada*, qu'un peuple qu'on appelle *Mouquien*, ayant choisi celui qu'il destine pour lui commander, le mene dans une Place, où l'ayant dépouillé tout nud, on le lie contre un piller, où chacun, tour à tour le fouëtte, avec des chardons & des épines les plus piquantes: Ils lui font en suite mille contes divertissans, & s'il se montre insensible aux coups & aux railleries, il est jugé digne d'être leur Capitaine. Si cette maniere s'observoit en Europe, je crois que ces Emplois seroient peu briguez.

*Refus du Prince de Hohenzollern.*

*Maniere extraordinaire de choisir un Commandant.*

II. On confirme la grosseffe de la nouvelle Imperatrice, qui ne se fait plus porter qu'en Chaise, les Courtisans pretendent même reconnoître sur le visage de cette Princesse qu'elle est enceinte d'un fils, & le Grand Maître de l'Ordre Teutonique, à son retour

*Grosseffe de l'Imperatrice.*

à Vienne, poussa la galanterie ou la complaisance jusqu'au point de lui dire, *Madame, sans être Devin, je parie cent Pistolles que V. M. I. accouchera d'un Roi des Romains.* Cette Princesse lui repondit avec beaucoup d'Esprit, *vous n'y pensés pas, Monsieur, vous vous arrogez un droit qui jusques ici, n'a appartenu qu'aux Electeurs de l'Empire :* Si le Grand Maître a parlé serieusement, il seroit sans doute mortifié, si la Prophetie étoit aussi fautive que celle de l'Hermite, qui pour séduire une jeune fille, lui avoit prédit qu'elle mettroit au monde un Poupon, qui seroit un jour Pape, & que tous ses parens deviendroient Princes, Ducs ou Cardinaux. Mr. de la Fontaine, qui a mis ce conte de Bocace en vers, le finit par ceux-ci :

*La Signora, de retour chez sa mere,  
S'entretenoit jour & nuit du Saint Pere,  
Preparoit tout, lui faisoit des beguins;  
Au demeurant prenoit tous les matins.  
La couple d'œuf; attendoit en lieffe,  
Ce qui viendroit d'une telle grosseffe.  
Mais ce qui vint, détruisit les Châteaux,  
Fit avorter les Mitres, les Chapeaux,  
Et les grandeurs de toute la Famille;  
La Signora, mit au monde une fille.*

III. La Diette ou Assemblée des États de Hongrie, convoquée par le Prince Ragotski; \* se tient actuellement à Lewents; mais nous n'avons pas encore appris qu'on y ait pris aucunes résolutions pour finir la guerre qui

\* Voyez Octobre pag. 270.

*des Princes &c. Novembre 1705. 345*

qui desole ce Royaume , & cause la ruine des Etats Hereditaires, qui sont à portée des courses des Mécontents : Cependant si les derniers avis venus de Vienne accusent juste, il y a apparence que les Hongrois veulent écouter quelles sont les propositions d'accommodement que la Cour de Vienne veut leur faire ; puis que le Prince Ragotzki, a envoyé des Passeports au Comte de Sunderland & au Baron d'Amelot, Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande , qui s'offrent d'être les Mediateurs de cette Paix, & dont les Conférences doivent se tenir à Tirnau : mais ces Passeports n'étant pas dans la forme que ces Ministres les demandoient ils ont refusez de s'en servir.

*Apparence  
d'accommo-  
demens avec  
les mecon-  
sens.*

*Passeports  
du Pr. Ra-  
gotzki,*

IV. On ne parle plus du Passeport qu'on disoit que l'Empereur avoit envoyé à Madame de Baviere pour revenir dans ses Etats ; & comme on ne dit pas que cette Princeesse se prepare à partir de Venise, on croit que cette permission n'avoit pour fondement, qu'un faux bruit : En effet ce retour ne cadre point avec les avis qu'on a reçu de Munich, qui portent, que les Comte de Lewenstein & de Molas, Commissaires Imperiaux, ayant sçu que Madame l'Electrice avoit laissé partie de ses pierreries & autres bijoux, en dépôt à Madame Schobingen, ci devant la Dame d'honneur, pour les garder jusqu'à son retour, les lui avoient enlevez ; ce qui fait assés comprendre, que ces Messieurs, ne s'attachent pas simplement à l'Artilerie & aux munitions de guerre, comme le portoit le Traité de Landau ; on ajoute que le Comte de Molas a porté au doigt, pendant plus

*Suite des  
mauvais  
traitemens  
faits en Ba-  
viere,*

plus de dix jours, une bague de Diamans que S. A. E. avoit eu de la Reine de Pologne Sa Mere ; & que les Commissaires Imperiaux font porter à Ingolstadt les meubles du Palais de Mouch, dont on en doit aussi faire sortir les jeunes Princes.

*Refus de  
la jeunesse  
de Baviere.*

Le Comte de Lewstein ayant fait publier un ordre dans toute la Baviere, portant que tous les hommes, depuis l'âge de 18. jusqu'à 35. ans, eussent à se trouver dans les endroits marquez; le 25. Septembre, pour en choisir 600. pour envoyer en Italie, & un pareil nombre en Hongrie, ce peuple avoit été si scandalisé d'un ordre de cette nature, qu'ils ont refusé absolument d'y obéir, disant qu'il n'y avoit que leur Souverain qui eût droit de les faire enrôler par force, pour la defense de son País tant seulement; mais non pas pour les envoyer perir dans les País étrangers, où n'étant pas sous les ordres des Généraux Bavaois, ils n'auroient l'appui ni la protection de personne: la plupart de ces gens là se sont sauvez en Suisse, d'autres se sont cachez dans les endroits où ils ont pu trouver des retraites; mais ceux qui ont été pris, ont été mis en prison les fers aux piés comme des criminels.

*Deputez  
de Baviere  
à Vienne.*

Les Etats de Baviere ont fait sur cela des Remonstrances aux Commissaires Imperiaux, leur representant qu'on n'en avoit jamais agi de la sorte, même envers des ennemis, & en País de conquête: Et ayant eu pour réponse, que c'étoit la volonté de S. M. I. & qu'ils la feroient executer malgré tous les mutins on a député à Vienne l'Evêque de Farnbach, le Comte de Torring, & le premier Bour;

Bourguemestre de Straubingen, pour représenter fort respectueusement à l'Empereur, le déplorable état de cet Electorat, les vexations qu'on y commet en son nom & sous son autorité, & pour le supplier de remédier par sa bonté aux desordres & aux abus qui s'y commettent, afin d'éviter les effets du desespoir auquel des peuples fideles & accablés pourroient se porter. Si ces Deputés sont favorablement écoutés, il y aura lieu de croire que les Commissaires Imperiaux, en ce Pais là, font plus qu'on ne leur commande.

VI. Mr. le Prince de Bade ayant fait investir Druffenheim, où il y avoit 400. François en Garnison, le Comte de Frise fit ouvrir la Tranchée devant cette petite Place le 19. Septembre, les François s'y défendirent jusqu'au 24. mais voyans qu'ils y alloient être forcez. ils battirent la Chamade, & 286. hommes qui y restoient, furent faits prisonniers de guerre.

*Prise de  
Druffen-  
heim.*

Le 28. du même mois le General Thungen fut détaché avec 20. Escadrons & toute l'Infanterie de Brandebourg, de Saxe & de Wirtemberg, pour investir Hagenau, où commandoit Mr. de Perry: Mr. de Thungen avoit sous ses ordres les Generaux Esfa & Arnheim. La Tranchée fut ouverte la nuit du 29. au 30.. Comme la Place ne pouvoit pas soutenir un long siège, tant à cause de sa foiblesse, que parce que l'Armée qui l'assiegeoit & celle qui couvroit le siege, étoient trop nombreuses pour pouvoir esperer qu'elle fût secourüe. Mr. de Perry demanda à capituler quelques jours après, offrant de rendre la Place à des conditions honorables:

*Siege &  
abandon  
d'Hagenau.*

norables : mais Mr. de Thungen voulant suivre le mode qu'a introduite Mr. le Duc de Vendôme, lui envoya un Formulaire de Capitulation, dont le premier Article étoit que toute la Garnison composée de 2500. hommes seroit prisonniere de guerre. Mr. de Perry répondit qu'il demandoit huit jours pour examiner ce premier Article, & du tems à proportion pour les autres ; ainsi le feu de part & d'autre recommença comme auparavant.

Mr. de Perry informé que la Place n'étoit pas investie du côté de Saverne, & qu'il y avoit seulement une garde hors de la portée du Canon, résolut de faire secrètement sa retraite de ce côté-là. Il laissa dans le chemin couvert Mr. de Relingue Colonel du Regiment de Guienne, avec un Détachement de 200. hommes, pour favoriser sa retraite, qui faisoit un grand feu sur les Affligéans, avec ordre de le faire deux heures après si la chose lui étoit facile : Mr. de Perry sortit de la Place à neuf heures du soir, & Mr. de Relingue à onze heures ; la Garde dont je viens de parler fut surprise & enlevée, & les François arriverent heureusement à Saverne sans que le Comte de Mercy, qui fut détaché à la pointe du jour avec 1600. Chevaux pour les poursuivre, eût pû les atteindre. Cette retraite a donné lieu à plusieurs railleries, qui ne font pas honneur à la vigilance de Mr. de Thungen en voici une des plus divertissantes.

Capitulation d'Haguenau, accordée par les  
Assiegez aux Assiegeans de la Place.

**M**onsieur le General Thungen, com- Sa Capitulation  
mandant l'Armée des Assiegeans, fati-  
gué d'un long & pénible siege, offre de se tran-  
quilliser la nuit du 5. au 6. Octobre, sans se  
désier d'aucune ruse de guerre, demandant que  
Mr. de Perry Commandant dans la Place, ap-  
prouve cette conduite. *Accordé.*

2. Que Mr. de Thungen, ne sera point obligé,  
pendant cette nuit-là, d'envoyer aucuns Espions  
pour écouter & observer ce qui se passe dans  
Haguenau, ni d'envoyer des partis sur le che-  
min de Saverne, pour voir si rien ne sort ou  
entre dans la Place, d'autant qu'elle n'est pas  
investie de ce côté-là. *Accordé.*

3. Que lors que Mr. de Relingue, qui sera  
laissé dans le chemin couvert, avec un détachement,  
pour amuser Mr. de Thungen, & favo-  
riser la retraite de Mr. de Perry, aura fait ces-  
ser son feu, prendra la même route de Saverne.  
& Mr. de Thungen croira bonnement, que  
le silence qui s'observe du côté de la Place,  
présuppose une sortie, ce qui l'obligera de ré-  
tirer ses troupes allerte jusqu'au jour. *Accordé.*

4. Que Mr. de Perry, faisant sa retraite,  
aura la bonté de laisser sa grosse Artillerie,  
n'étant pas d'usage que les assiegez emmenent  
le gros Canon avec eux, cela étant trop em-  
barassant. *Accordé seulement pour six petites  
pièces de Canon de fonte que les Assiegez consen-  
tent de laisser à Mr. de Thungen faite d'avoir  
des Chevaux pour pouvoir les emmener.*

5. Que Mr. de Thungen, venant à s'aper-  
cevoir,

devoit que Mr. de Perri abandonnè la Place, y entrera par la breche, avec toutes les marques d'honneur, tambour battant, Enseignes deployées, la meche allumée des deux bouts, chaque Soldat ayant dix coups à tirer. *Accordé.*

6. Enfin qu'il sera permis à Mr. de Thungen, fâché d'avoir laissé échaper 2500. hommes d'une Place assiégée, de jurer, sacramenter, brutaliser les Officiers de son Armée, & même de battre les premiers qui lui auront apporté la nouvelle de la retraite de Mr. de Perri. *Accordé.*

Fait & arrêté au Camp d'Haguenau, le 5. Octobre 1705. Signé PERRY, THUNGEN.

## ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en P O L O G N E & dans les Etats du N O R D depuis le mois dernier.

**I.** Les Moscovites ont été plus heureux au Siege du Château de Mittau en Courlande, qu'ils ne l'avoient été à la Bataille dont nous parlâmes le mois dernier. Le Czar de Moscovie s'est trouvé en personne à cette expedition. Après que cette Forteresse eut été canonnée & bombardée pendant 15. à 18. jours, le Sieur Knoring, Colonel Suedois, qui y commandoit, la rendit au Czar par capitulation le 16. du mois de Septembre: la Garnison en sortit avec Armes & Bagage, 12. pieces de Canon, deux Mortiers & toutes les autres marques d'honneur, ayant été escortée jusques à Riga.

II. Peu de jours après les Moscovites,

¶

• Voyez Octobre 277. & 281.

*Les Princes &c.* Novembre 1705. 351

[à la persuasion, dit-on, des Cours d'An-  
gleterre & de Hollande) abandonnerent le  
blocus de Riga, dont le siege est differé jus-  
qu'à la Campagne prochaine, afin de faire  
marcher leurs Troupes en Pologne, pour  
secourir le Roi Auguste, & traverser le Cou-  
ronnement du Roi Stanislas. Le Czar lui-  
même, a pris cette route, avec toutes les  
Troupes qu'il avoit en Livonie, à la reser-  
ve de 12000. hommes qu'il a laissez en  
Curlande, pour s'assurer la possession de ce  
Duché.

*Les Moscovites marchent en Pologne.*

III. Ces mouvemens n'ont pas encore pu  
obliger le Roi de Suede de s'éloigner de  
Varsovie, il a seulement redoublé ses soins  
pour faire parachever son Traité d'Alliance  
avec la Republique de Pologne, & les pré-  
paratifs du Couronnement du Roi Stanislas,  
dont la ceremonie devoit se faire le 14.  
Octobre, si quelque nouvel obstacle ne l'a  
fait differer.

*Jour fixé pour le Couronnement de Stanislas.*

IV. La Diette de Pologne écrit dernièrement à tous les Palatinats, pour les  
inviter de se joindre à la Confederation ge-  
nerale: Elle écrit aussi aux Evêques com-  
me premiers Senateurs, pour les exhorter de  
venir à l'Assemblée, s'ils vouloient se con-  
server la part qu'ils avoient au Gouverne-  
ment temporel de la Republique. L'Evê-  
que de Caminiek & l'Archevêque de Leo-  
pold ont été des premiers à se rendre à Var-  
sovie, & ont pris séance selon leur rang à  
la Diette: Cette Assemblée a aussi écrit au  
Pape, pour lui faire un détail de toutes  
les contraventions que les Polonois pré-  
tendent que le Roi Auguste a faites aux

*Lettres envoyées de la part de la Diette aux Senateurs.*

*Et au Pape.*

Articles de la Capitulation qu'il avoit jurée à son avènement à la Couronne ; les raisons qu'ils ont eu de le détrôner, conformément aux Loix qu'il avoit voulu renverser : & après avoir justifié la conduite du Cardinal Primat, de l'Evêque de Pologne, & des autres Prelats dont le Roi Auguste, s'est plaint à la Cour de Rome, la République soutient, que ces Prelats n'ont rien fait que ce qui étoit du devoir de leur dignité de Sénateurs, & qu'à moins que le Pape ne vaille desapprouver tout ce que les Archevêques & Evêques de Pologne ont fait depuis plusieurs siècles, en matière de politique & du Gouvernement temporel de la République, Sa Sainteté ne pouvoit pas condamner la conduite de ceux d'aujourd'hui ; qui n'ayant rien fait qui regarde la Religion, ni qui aille contre les droits du S. Siège, on ne pouvoit avec justice les obliger de rendre compte à la Cour de Rome, des résolutions qui se prenoient dans leurs Diètes pour le bien, la tranquillité & l'avantage du Royaume. Que si les Prelats Sénateurs, ne concouroient pas avec les autres Membres de la République au bien de l'Etat, il étoit inutile à l'avenir de les appeller aux Asssemblées, où l'on ne déliberoit purement que d'affaires politiques & temporelles, & qu'on prendroit même, des résolutions pour les en exclure entièrement, si Sa Sainteté, (à la persuasion des ennemis de la République) persistoit à vouloir leur faire un crime d'une conduite hors de tout reproche.

V. Le Roi Auguste est toujours en

*des Princes &c.* Novembre 1719. 353

Saxe, n'y ayant pas d'apparence qu'il passe *Le Roi Aug*  
en Pologne, à moins que les Moscovites *guste reste en*  
ne lui facilitent le passage. C'est pour pro- *Saxe & fait*  
fiter de leurs mouvemens, au cas qu'ils *avancer ses*  
ayent quelque avantage sur les Suedois, que *Troupes.*  
ce Prince a fait avancer ses Troupes sur la  
Frontiere; elles attendent ses ordres à Gu-  
bent dans la basse Lusace.

VI. Ce Prince a en fin fait mettre les Prin- *Liberté des*  
ces Jaques & Constantin Sobieski en liberté, *Princes So-*  
après les avoir tenus prisonniers près de deux *bieski.*  
ans. \* Il les a remis entre les mains du Mi-  
nistre de l'Empereur, pour être menez à  
Gratz en Stirie, où ils doivent rester sur la  
parole de Sa M. I. Jusques à la fin des trou-  
bles de Pologne.

VII. A la fin du mois de Septembre, le *Emprison-*  
Roi Auguste fit arrêter prisonnier à Dresden, *nement*  
l'Evêque de Warmie, un des principaux *de l'Evêque*  
Senateurs de Pologne, qui l'avoit suivi en *de Warmie.*  
Saxe; on ne nous en marque pas le sujet;  
mais on ajoute seulement, que ce procédé  
avoit tellement irrité les Polonois qui sont  
à la Cour de ce Prince, que la plupart s'en  
étoient retirez secretement, par la crainte  
qu'ils ont d'un pareil sort.

VIII. Peu de tems auparavant ce Mo- *Edit du Roi*  
narque rendit un Edit à Dresden, qu'on a *Auguste con-*  
publié dans ses Etats, contre les Catholi- *tre les Ca-*  
ques Romains; non seulement il assure *tholiques.*  
les Lutheriens de sa protection; mais il  
promet une recompense à ceux qui lui dé-  
couvriront l'Auteur d'un Ecrit Annonime,  
par lequel on vouloit insinuer au Public,  
que

\* Voyez Tom. I, de ce Journal pag. 59.

que les Catholiques Romains qui voudroient s'établir en Saxe, le pouroient faire sans craindre d'être inquietez pour leur Religion, Je viens de recevoir sur ce sujet une Lettre d'un zélé Catholique, que le Lecteur ne sera pas fâché de trouver ici.

MONSIEUR,

**J**E ne suis point surpris de l'Edit que vient de rendre le Roi Auguste, par lequel il se declare publiquement & à la face de toute la terre, le Protecteur du Lutheranisme dans ses Etats hereditaires, & veut faire revivre les Loix de ses Ancêtres contre la R. C. R. Il en auroit fait tout autant en Pologne, s'il en étoit demeuré paisible possesseur. La conduite qu'il a gardée, même dans le tems qu'il sembloit abjurer le Lutheranisme, fait bien voir qu'il étoit Lutherien dans le cœur, puis qu'il faisoit élever le Prince Electoral son Fils, dans les principes d'une Religion qu'il venoit d'abjurer en apparence; Que ne fait on pas pour être Roi?

*Ce Prince est un habile homme,  
En médise qui voudra,  
Dans la Pologne & dans Rome;  
Catholique il paroîtra,  
Schismatique en Moscovie;  
En Saxe & Lithuanie,  
Il se dira Lutherien;  
Et s'il lui prend fantaisie  
Il ira jusqu'en Asie  
Prouver qu'il n'est pas Chrétien.*

¶ Sa Religion c'est son intérêt: Que lui importe

porte quelle créance il embrasse, pourvu qu'il regne? sa réunion à l'Eglise Catholique, n'a pas été plus sincere que celle d'une infinité de Communions d'Orient, l'interêt seul en décide: il a voulu tromper le Pape comme une infinité d'Orientaux l'ont fait tant de fois.

*En vain l'on pretend dans Rome  
Vanter sa conversion,  
Il paroît que jamais homme  
N'eut moins de Religion:  
Sur ce principe il se fonde,  
Que pour regner dans ce monde  
On peut manquer à sa foi;  
Ne trouvé donc pas étrange,  
Qu'encore une fois il change,  
Ne pouvant plus être Roi.*

Il ne s'étoit rangé dans le parti de l'Eglise Romaine, que dans la persuasion où il étoit qu'il pouvoit par ce moyen devenir paisible possesseur du Royaume de Pologne; mais se voyant sur le point de perdre entierement cette Couronne, il prend aujourd'hui des mesures contraires, pour tâcher au moins de se conserver ses Etats hereditaires, dont les peuples pourroient bien aussi l'abandonner, s'il perseveroit plus long tems dans une créance differente de la leur: en effet c'est une chose assez douteuse que la Religion de ce Prince.

*Disciple du Roi Guillaume,  
Ou bien de Machiavel,  
Pour s'emparer d'un Royaume  
Il pretend tromper le Ciel,  
Mais Dieu qui peut tout connoître,*

*Et qui dans les cœurs pénètre à  
 Voyant son ambition ,  
 Se rit de son artifice  
 Et punit avec justice  
 Son peu de Religion.*

De la maniere dont il agit, il n'a pas de peine à se persuader qu'il croit l'indifference de Religion, & qu'il est dans le sentiment des Probabilistes, qui changent d'opinion en changeant de País. Suivant en cela la Politique du fameux Pere Cotton, Confesseur d'Henri le Grand, qui étoit à Rome du Sentiment des Ultra Montains, & en France de celui de l'Eglise Gallicane. Le Roi Auguste embrasse en chaque País la Religion qui s'accommode le mieux à ses interêts.

*Catholique en apparence,  
 Heretique dans le cœur,  
 Il fait bien voir sa créance  
 Quand il protege l'erreur.  
 De l'Eglise enfant rebelle,  
 Pour l'erreur rempli de zele,  
 Il prend sa defense en main;  
 Mais le Ciel fera connoître  
 Que celui là n'est qu'un traître  
 Qui marche par deux chemins.*

Dieu surprend les sages dans leur fausse prudence, & se sert de leur adresse pour les faire tomber dans le piège. Quelle union peut-il y avoir entre la justice & l'iniquité? Qui obligeroit le Roi Auguste à se gendarmier contre cet écrit anonime, qui sembloit autoriser le libre exercice de la R. C. dans ses Etats

hère.

héréditaires, dont lui même avoit fait ailleurs une profession publique? si sa conversion avoit été sincère, il auroit dû, ce me semble, garder le silence dans cette occasion; du moins s'il eût été bien aise que ses peuples eussent embrassé la véritable foi, lesquels souvent suivent l'exemple de leur Prince, mais il n'a pu se déguiser plus long-tems.

*Grand ennemi de l'Eglise,  
Dans ses Etats ayant peur,  
Que l'erreur ne se détruise,  
Il s'en fait le protecteur.  
C'est une preuve authentique,  
Qu'il ne s'est fait Catholique,  
Que pour être établi Roi.  
Son cœur taché d'hérésie,  
Se sert de l'hipocrisie  
Pour anéantir la foi.*

On aura beau dire pour excuser cette démarche, qu'il falloit ménager l'esprit des Saxons idolâtres de l'erreur; il ne devoit pas le faire aux dépens de la Religion qu'il venoit d'embrasser. Quelle ressemblance entre la lumière & les tenebres? Quel accord entre J. C. & Belia? Quelle société entre le fidele & l'infidele? Quel rapport entre le temple de Dieu & les Idoles? *Qui non est mecum contra me est.* Après cela croyez vous Mr. que la Cour de Rome pourra encore épouser le parti de ce Prince avec tant de chaleur.

*Quand au Pape il en impose,  
Et cherche à troubler la paix,  
Doit on soutenir sa cause,*

*Et prendre ses intérêts ?  
 Par son Edit il nous prouve,  
 Que d'un beau masque il se couvre ;  
 Pour mieux cacher son dessein ,  
 Il s'est servi de surprise .  
 Pour être admis dans l'Eglise ,  
 Et lui déchirer le sein.*

Il n'a jamais été véritablement Catholique ;  
 quoi qu'on en ait pû croire à la Cour de Rome.  
 Je ne disconviens pas qu'il n'y ait dans cette  
 Cour (même plus qu'ailleurs) des esprits sub-  
 tils & clairs voyans, qu'on ne trompe pas com-  
 me on veut ; mais avec tout cela ils se sont sou-  
 vent laissé leurrer par de semblables conversions,  
 & ceux qui savent un peu l'Histoire, ne sau-  
 roient disconvienir, que le Roi Auguste n'est  
 pas le premier, qui a trompé la Cour Romaine,  
 par ce stratagême. Il ne scauroit éviter la van-  
 geance celeste, qui le poursuit de toutes parts ;  
 Il aura beau changer de Religion, sa perte n'en  
 sera que plus certaine ; Aussi voit-on déjà que  
 peu de Puissances prennent le parti de ce nou-  
 veau Prothée.

*Il fondeoit son esperance ,  
 Sur les bras de ses amis ,  
 Contant sur leur Alliance ,  
 Il se croyoit tout permis ;  
 Et par une audace extrême ,  
 De la Religion même ,  
 Il vouloit se faire un jeu ;  
 Mais trop tard , par sa deroute ,  
 Il verra ce qu'il en coûte ,  
 Quand on ose tromper Dieu ,*

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus confidérable dans la GRANDE BRETAGNE depuis le mois dernier.

I. J'Amis rien de si triste ni de si touchant, que les cris & les larmes des Veuves & des Orfelins, d'un grand nombre de Gens de Marine qui furent dernièrement engloutis dans la Mer, par la tempête dont on a déjà parlé. \* La Reine d'Angleterre, touchée de leurs miseres, ordonna de faire une Collee dans les principales Villes du Royaume, qui ayant produit 8000. livres sterling, on les a distribuez à ces malheureux, pour appaiser leurs plaintes & leur murmure.

*Charité  
faite au profit  
des Maladeux  
& Solitaires  
dans noyées*

II. Les Anglois s'attendant de jour à autre de recevoir la nouvelle des progres de la Campagne de Milord Marlborough en Brabant; les Orateurs avoient preparé des Harangues & des Adresses, & les Artificiers des Machines & Feux d'artifice, pour celebrer les Réjouissances qu'on s'attendoit d'en faire, mais s'étant écoulé plus de deux mois depuis que ce Milord étoit entré dans les Lignes, sans avoir remporté d'autre avantage que la Conquête de Leewe, on ne voulut pas tout-à fait frustrer les peuples de leur attente; on leur donna enfin les spectacles de ces Réjouissances publiques, qu'un railleur a nommé *surannées*: & la Reine reçut à la fin de Septembre les complimens & les felicitations sur les hazards que ce Milord avoit

*Rejouissances  
surannées*

\* Voyez Octobre page 290.

avoit courus en entrant dans les Lignes de Brabant le 18. Juillet. *Quand on a pas ce que l'on aime, il faut aimer ce que l'on a.*

*Départ du  
Comte de  
Pembrock  
rompu.*

III. Cette Princesse avoit nommé le Comte de Pembrock pour aller en Hollande, qui de là, dit-on, devoit passer à Aix-la-Chapelle; ses Equipages étoient prêts & en partie embarquez; il avoit reçu ses instructions & les compliments sur son départ, lors qu'à l'arrivée d'un Courier de Milord Marlborough ce Comte reçut ordre de ne plus partir; ce qui fit croire à quelques-uns, que ce Milord étoit chargé de la Negociation que devoit faire Mr. de Pembrock. D'autres ont prétendu, que le concours de plusieurs Personnes de qualité, qui venoient à Aix de differens endroits, étoit pour y régler quelques préliminaires de Paix, & que Milord Marlborough avoit été bien aise de les traverser. Quand cela seroit, ce General ne seroit pas fort condamnable, ses intérêts particuliers lui devant être plus chers que ceux de toute l'Europe: il a raison de souhaiter la continuation de la Guerre, puis que dans la paix il n'auroit plus les mêmes agrémens ni les mêmes avantages, & qu'il se verroit réduit à la condition particulière ou se trouvent plusieurs autres Seigneurs Anglois.

*Mr. Marl-  
borough tra-  
verse la  
paix.*

*Mines d'or  
& d'argent  
en Angleter-  
re.*

IV. On prétend en Angleterre qu'on y sera bientôt en état de se passer de l'or & de l'argent des Espagnols, pour faire battre des especes; parce que le nommé Robert Lydel, se promet d'en trouver suffisamment dans les mines d'Etain de Cornouaille; l'assurance qu'il en a donné, lui a procuré une permission de la Cour, pour fouiller les entrail-

les

*des Princes &c. Novemb. 1705. 361*  
tes de la terre dans cette Province exclusi-  
vement à toute autre personne.

*Las! qui fut le premier, qui creusa des abymes;  
Pour y trouver de l'or grand suet de nos crimes!  
Qui chercha le premier, ces dangers précieux,  
Qui se cachant sous l'eau, se cachoient à nos yeux!*

V. Je joins ici une Lettre que l'Archiduc  
écrivit à la Reine d'Angleterre, peu de jours  
après son débarquement en Catalogue.

*Du Camp devant Barcelonne le 8. Sep-  
tembre 1705.*

MADAME,

Nous croirions manquer à la reconnoissan-  
ce que nous devons aux bontez Royales *Lettre de*  
que V. M. nous a donné dans tant d'occasions! *Archiduc*  
si nous differions plus longtems de lui faire *à la Reine*  
part de nôtre heureule arrivée dans cette Pro- *d'Angle-*  
vince de nos Etats. Nous vous réiterons, Mada- *1676.*  
me, les marques que nous vous avons déjà don-  
nées, de nôtre satisfaction pour le zele & l'atta-  
chement que font paroître tous les jours pour  
nôtre service le Chevalier Schowel vôtre Ami-  
ral, le Comte de Petersborough General de  
vos troupes, & tous vos autres Officiers de  
Terre & de Mer.

Le 22. du mois dernier on commença le  
débarquement des Troupes que V. M. & Mrs.  
les Etats Generaux nous ont prêté, pour se-  
corder les desseins de nos Sujets bien inten-  
tionnez, afin de ranger les autres à leur de-  
voir, Le 29. du même mois nous mimes pied à

terre, & nous fûmes édifiez de voir plus de 20000 de nos Sujets de Catalogne, qui préférant leur devoir à tout autre intérêt, avoient abandonné leurs maisons & leurs Familles pour venir nous offrir leurs services; ils doivent incessamment être suivis d'un plus grand nombre.

Nous fûmes, Madame, véritablement touché du zèle & de la misère de ce peuple, voyant que la plupart étoient à demi nus. On distribua des habits à quelques uns, & des armes à tous ceux qui en avoient besoin. On en forma 4. Bataillons, à la tête desquels nous fîmes mettre quelques Officiers Espagnols, expérimentez dans l'art militaire, & bien intentionnez, que nous avions amenez de Lisbonne & de Gibraltar. Nous fîmes avertir de notre arrivée la Noblesse de la Province, afin qu'elle vint se joindre à nous: on nous a assuré que la plupart viendroient bientôt; mais que certains menagemens les retenoient encore dans l'inaction; cependant les Vaisseaux de ceux qui sont dans le voisinage, envoient au Camp les vivres & les rafraichissemens, dont ils peuvent disposer, sans affamer leurs Paroisses.

Il fut résolu dans un Conseil de guerre, qu'on tint avanthier, ( où les Officiers Généraux de la Flotte furent appellez, ) de faire le siege de Barcelonne; Quelques Rendus nous ont assuré, que nous avions un parti considérable dans la Place. Si nous pouvons venir à bout de cette entreprise, il ne faut pas douter que ce ne soit un puissant acheminement, pour enlever cette Province à notre ennemi commun; mais, Madame, quelques belles qu'en soient les apparences, il ne faut pas vous faire un mystère de ce que nos bonnes intentions pour le bien

de l'avantage de la Cause commune, échoueroit infailliblement, si V. M. & nos autres Alliez, ne redoublent leur attention, à nous envoyer de plus puissant secours, que ceux qu'ils nous ont donné jusques à present.

Il ne faut que réfléchir sur la Puissance de la France, qui étant à portée de faire passer beaucoup de troupes en Espagne, nous ne pourrions pas lui résister avec une Armée aussi foible que la nôtre, d'autant plus que les Portugais ne font pas une diversion, aussi considerable qu'ils nous avoient fait esperer.

Nous avons besoin principalement de quelque argent, non seulement pour payer les Troupes; mais aussi pour gagner les esprits de certaines gens qu'on ne remue que par intérêt, V. M. a trop de penetration, pour ne pas juger qu'une entreprise, aussi considerable, que celle où nous sommes engagez, ne peut pas s'exécuter avec 40000. livres sterling, que le Comte de Peterborough a apporté d'Angleterre, & 60000. Risdales. que Mrs. les Etats Generaux, firent remettre à Lisboane, au mois de Mai dernier. Presque tout cet argent est resté en Portugal, & les Payeurs des Troupes, qui sont ici nous ont fait assurer, que la Caisse Militaire étoit absolument épuisée.

C'est avec une extrême douleur, Madame; que nous nous voyons forcez d'exposer de pareilles choses aux yeux de V. M. nous serons, peut être un jour assez heureux pour pouvoir faire rembourser toutes les avances que V. M. nous fera; il y va de sa gloire & de l'intérêt de toute l'Europe, de parachever le grand ouvrage que nos Hauts & Puissans Alliez ont si generousement commencé, & de ne pas laisser

( par

( par un défaut de secours ) refroidir le zèle de nos Sujets fidèles & bien intentionnez ; c'est aussi ce que nous attendons particulièrement de la grandeur d'ame de V. M. pour la gloire & la conservation de laquelle, nous ferons toujours des vœux, qui ne seront pas moins ardens que nôtre reconnoissance sera éternelle & sincere ; ce sont les assurances que vous donne, Madame, vôtre très-affectionné Frere, Ami, Allié & Confederé. *Signé, CHARLES Rey.*

*Resolutions du Parlement d'Ecosse. se.* VI. Enfin le Parlement d'Ecosse a réglé le Subside qu'il doit donner à la Reine, ( pour neuf mois tant seulement, ) à la somme de 432800. livres sterling. La Cour trouve cette somme bien modique, en égard aux grandes dépenses auxquelles elle est engagée ; & les Ecossois disent que c'est beaucoup pour eux qui ne tirent & n'attendent aucun avantage de la guerre qui cause ces grandes dépenses.

Ce Parlement ayant examiné plusieurs Mémoires qu'on lui avoit presentez, pour lui faire voir que l'Ecosse pouvoit se passer du Commerce avec l'Angleterre, & que pour maintenir son indépendance, elle pouvoit dans le besoin armer cent mille hommes. l'Assemblée a approuvé la plupart des raisons qu'on y alleguoit ; elle a même déjà pris des résolutions conformes aux sentimens de ceux qui ont inventé ces Memoires : car dans la Séance du 16. Septembre elle passa un Acte pour défendre l'entrée de toute sorte de Marchandises venant d'Angleterre, de même que des Cuirs d'Irlande ; il est vrai que cette défense ne doit avoir son exécution qu'au premier Janvier prochain, afin de

*des Printes. 3<sup>e</sup>. Novemb. 1705. 365*

de donner le tems au Parlement d'Angleterre d'annuler les Actes qu'on y a faits contre les Ecoffois.

Le lendemain 17. Septembre, on fit la lecture d'un projet d'Acte, pour armer & entretenir 8000. hommes de Troupes réglées en Ecoffe; & on y ajoſta une clause, pour pouvoir augmenter ces Troupes facilement & en peu de tems, lors que le beſoin de l'Etat le demanderoit.

Le 22. du même mois on fit la troiſième lecture d'un autre Acte, portant qu'à l'avenir la Reine nommeroit des Ambassadeurs Ecoffois, pour aſſiſter de la part du Royaume aux Traitez que S. Majeſté feroit avec les Puiffances étrangères. Les Ecoffois eſperant par là manifefter leur indépendance dans toute l'Europe, voici dans quels termes cet Acte étoit conçu.

*Notre Souveraine Dame, de l'avis & du conſentement des Etats du Parlement, ordonne & veut qu'à l'avenir, lors qu'il y aura occaſion de faire des Traitez dans les Pais étrangers, on y envoyera un ou pluſieurs Ambassadeurs Ecoffois, qui ſeront nommez par la Reine, pour aſſiſter ausdits Traitez & y repreſenter le Royaume d'Ecoffe. Cet Acte, celui de la Convocation d'un nouveau Parlement tous les trois ans, & un troiſième qui tendoit à limiter le pouvoir des Successeurs de la Couronne, ont été rejettez par le Grand Commiſſaire dans le tems que les Ecoffois s'attendoient qu'ils ſeroient approuvez. Ce qui a fort irrité la Nation, qui n'eſt pas à ſe repentir d'avoir ſi-tôt accordé le Subſidie quelque modique qu'il ſoit.*

*Acte pour  
les Ambassa-  
deurs Ecoſ-  
ſois.*

Les Ecoffois ont enfin obtenu la communication des Procédures Criminelles qu'on fit l'année dernière à Londres, contre quelques-uns de leurs compatriotes, sous prétexte de conspiration; le Parlement est presentement occupé à les examiner; & comme ils trouvent que la plupart des dépositions ont été faites par des gens qui sont morts, ou qu'on a envoyez aux Indes sans les avoir confrontez aux prétendus Criminels, ils ont conçu quelque soupçon contre les Commissaires Anglois & contre le Greffier, prétendant que s'il n'y avoit pas de l'infidélité, on n'auroit pas attendu 18. mois pour leur communiquer ces papiers, après les sollicitations réitérées qu'ils en ont faites depuis si long-tems.

*Parlement  
d'Ecoffe pro-  
vogé.*

La Cour ne voyant plus d'apparence d'obtenir l'effet des demandes qu'elle avoit fait faire à ce Parlement touchant la succession de la Couronne; le Duc d'Argile le prorogea le 2. Octobre, jusqu'au 31. Decembre pour le premier délai; ainsi voilà toutes les délibérations de cette Assemblée finies jusqu'à une nouvelle Séance. Nous apprendrons bien tôt si le Parlement d'Angleterre, (qui doit s'assembler dans le mois courant,) sera plus favorable aux Ecoffois que n'a été le précédent.

### A R T I C L E V I I I.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en HOLLANDE & aux PAYS-BAS depuis le mois dernier.*

**L** Tous les Princes & autres personnes de qualité, qui s'étoient rendus à Aix-la-

*des Princes &c.* Novemb. 1705. 367

Ja-Chapelle, pour y voir la Reine Douairiere de Dannemarck, ou pour y prendre les eaux, en sont de retour. Les entrevûes qu'il y eut entre ces Personnes de qualité, ne se sont terminées qu'à des visites de civilité, ainsi le bruit qui s'étoit répandu, qu'on y proposeroit quelques préliminaires de Paix s'est évanoui.

II. Il y eut dernièrement une entrevûe à Turnhaut entre Milord Marlborough & le Sr. Buys Pensionnaire d'Amsterdam; on prétend qu'elle roula principalement sur l'augmentation des Forces de Terre & de Mer que l'Angleterre propose aux Hollandois, & à laquelle la Ville d'Amsterdam; & plusieurs autres, n'ont pas encore voulu consentir. Ce Milord dépêcha un Courier à la Reine d'Angleterre, pour l'informer des sentimens de ces Villes de Hollande, que ce General surnomme

*Entrevûes  
d'Aix la-  
Chapelle.*

*Conference  
de Mr. Marl-  
borough avec  
Mr. Buys.*

mal affectonnées à la Cause commune.

III. On accusera peut-être de la même indolence, la Province de Zelande qui vient d'envoyer une Députation extraordinaire à la Haye, pour y représenter son impuissance, causée par la ruine de son Commerce, sans lequel ses peuples ne sauroient subsister, & encore moins continuer de fournir aux grandes dépenses de la guerre.

*Deputation  
de Zelande.*

IV. Les Armées de part & d'autre n'ont rien entrepris de considerable aux Pais-Bas depuis le mois dernier, si l'on en excepte quelques mouvemens qu'elles ont fait pour la commodité des Fourrages. Les Commissaires des deux partis se sont abouchez pour regler l'échange des Prisonniers qui ont été faits en ce Pais-là pendant la Campagne, sans en avoir pu convenir.

*Echange de  
Prisonniers*

*Intégrité  
des Juges.*

V. On m'a communiqué une Lettre écrite à un Juge par un de ses amis, où l'on a parfaitement marqué le caractère d'un Juge intègre; il seroit à souhaiter qu'ils fussent tous tels que l'Auteur de la Lettre dépeint son ami: cette intégrité me fait souvenir de celle de Thomas Morus Chancelier d'Angleterre. Nous lisons dans l'Histoire de ce Royaume-là, sous le Règne d'Henri VIII. qu'un Milord Anglois voulant se rendre favorable, Mr. Morus, devant lequel il avoit un Procès de conséquence, lui envoya deux gros Flacons d'argent d'un prix considérable: le Chancelier les ayant vûs, ordonna à son Sommelier de les remplir du meilleur vin de sa cave & les fit rendre en cet état à celui qui les avoit apportez, le chargeant de dire à son Maître, que tout le vin de sa cave étoit à son service; il évita de cette manière de recevoir ce présent sans offenser celui qui le lui avoit envoyé: mais pour revenir à la Lettre en question, voici en quels termes elle est conçüe.

MONSIEUR,

*Lettre à  
ce Juge.*

VOUS pourriez mieux que moi nous marquer vos devoirs, puis que vous les pratiquez tous les jours avec tant d'exactitude. il faudroit n'être pas informé de vôtre conduite & de vôtre prudence. dans les jugemens que vous rendez, pour se laisser aller à l'empressement que vous avez d'apprendre de moi, ce que vous savez mieux que moi. Vous ne vous souvenez peut-être pas, Monsieur, que vous m'avez souvent dit, que vous ne faisiez confister toutes vos obligations, qu'à l'amour de la justice & de la vérité, qui sont les deux

*des Printes &c* Novemb. 17.05. 369  
principes sur lesquels vous vous appuyez, & qui vous empêchent de vous tromper dans vos jugemens.

L'honneur que j'ai d'être de vos amis, m'a procuré celui de vous frequenter souvent, & dans toute votre conduite, je puis dire, Mr. sans vous être une occasion de vanité, que je n'ai rien trouvé qui ne vous rendit un Juge accompli. Je sai assez avec quelle horreur vous regardez les presens qui corrompent tant de Juges. Combien de fois ai-je été témoin de la fermeté que vous avez apporté contre la faveur des Grands? contre cette peur si mal fondée, de vous attirer pour ennemis, ces Puissances de la terre, dont la recommandation étoit l'apui de l'injustice? Quel éloignement n'ai-je pas remarqué pour favoriser vos mis, aux dépens de la justice? nonobstant cette inclination naturelle à l'homme & sans qu'aucune considération, vous ait jamais fait pencher la balance plus d'un côté que d'un autre? tant de sagesse, tant de fermeté, tant d'intégrité, tant de desintéressement, sont les secours d'une protection toute puissante, qui vous fait marcher si droit dans des chemins si périlleux. Vous êtes trop pénétré, Mr. d'une vérité si essentielle, pour rapporter à d'autres, tout le bien que vous faites; puis qu'il n'y a que Dieu, qui vous affermissent dans la justesse de vos jugemens, & qui vous empêche de vaciller & de passer tantôt dans un sentiment & tantôt dans un autre, & de donner dans cet écueil si ordinaire à la plupart des Juges, de suivre *l'opinion de Monsieur*, sans approfondir si *Monsieur*, suit la règle de la justice & de l'équité.

N'est ce pas aussi cet esprit de droiture, qui  
C c 3 vous

vous porte à étudier avec tant d'affiduité, & à éplucher, pour ainsi dire, jusqu'aux moindres particularitez d'une affaire? & si vous devez prononcer sur la vie de quelque personne, quelle circonspection n'aportez vous pas avant de la condamner? crainte que par une parole, ou un trait de plume vous ne priviez de la vie les personnes les plus innocentes? mais cette facilité avec laquelle vous vous laissez approcher, & le desir même que vous avez d'être informé d'une affaire par les Parties, ne condamner-t'il pas ces manieres fieres & hautaines de tant de Juges qui font que leur abord est si à craindre. & qu'on n'oseroit leur expliquer son droit & ses raisons? Avec quelle application n'entendez vous pas les Avocats de part & d'autre, sans vous abandonner à un sommeil si ordinaire à ceux qui n'ont point de soin de leur devoir, ou qui passent les nuits dans les plaisirs, pour être informé au vrai, du pour & du contre d'une affaire? Enfin Mr. si vous êtes chargé de rapporter un procez, vit-on jamais en vous le moindre retardement, & ne donnez vous pas au contraire tous vos soins pour empêcher que les Avocats & Procureurs ne traînent les affaires pendant des années entieres par leurs détours & leurs subtilités, afin de ruiner leurs Parties en se rendant maîtres & propriétaires des biens dont ils avoient entrepris la défense? Je prie le Seigneur de vous maintenir dans cet état de Justice, & de vous donner les forces & les lumieres dont vous avez besoin pour demeurer ferme au milieu des perils auxquels vous êtes exposé par votre Charge; je suis Monsieur, &c.

Je

*des Princes &c* Novemb. 1705. 371

Je connois plusieurs Magistats qui sont du caractère de celui qu'on dépeint dans la lettre qu'on vient de lire, si je ne craignois de blesser leur modestie, j'insererois ici leurs noms, & je mettrois à leur tête Mr. de R. Lieutenant General de la P. de B.

VI. Le bruit qui s'étoit repandu, qu'on étoit convenu de l'échange de Mr. le Marquis d'Alegre avec le Sr. de Hays, ci-devant Gouverneur de Verceil, ne se confirme pas; au contraire on vient de m'assurer que les Officiers qui furent faits prisonniers lors que les Alliez penetrerent dans les Lignes de Brabant, avoient reçu ordre de se trouver à Breda, d'où ils passeront en Angleterre, pour honorer le Triomphe de Milord Marlborough, qui s'attend que le Parlement lui fera comme l'année dernière, une Deputation pour le congratuler sur les heureux progrès de sa Campagne. Si l'on juge à propos d'élever quelques nouvelles Pyramides à Londres à l'honneur de ce Milord, la prise d'Huy & celle de Lewe, fourniront matiere aux devises & aux inscriptions, & les Princes de Bade & Eugene de Savoye, ne pourront pas pour le coup prétendre à partager la gloire de ce Conquerant: Il n'y a que Mr. d'Ouwerkerck qui pourroit former quelque opposition sur la recolte de ces nouveaux Lauriers, mais les nouvelles publiques ont si peu parlé de lui, depuis que ce Milord a passé en Brabant, qu'il ne fera pas surprenant, si les Anglois n'en font point de mention. Ce Milord arriva à la Haye le 12. Octobre, où il ne fera pas un long séjour.

*Sujet de  
triomphe de  
Mr. Marlbo-  
borough.*

*Ex:*

## Extrait de diverses Lettres.

ON apprend de *Pologne*, que l'approche du Czard de Moscovic avoit animé les dé-liberations de la Diette de Varsovie, & hâ-té le Couronnement du Roi Stanislas, qui ne de-yant se faire que le 14 Octobre, a été fixé au 4. du même mois. Il se fera à Varsovie, sans tirer à conséquence contre l'ancien usage de faire cette cérémonie à Cracovic.

*D'Espagne.* Que le Marquis de Bay avoit fait une course en Portugal avec six Bataillons & 15. Escadrons, ayant brûlé plusieurs Villages où l'on avoit fait amas de fourage & autres provisions. Qu'on assuroit que les Alliez avoient investi Badajos, pour faciliter l'expedition de Barcelonne; Que le Prince de Tzer-claës de Tilly assembloit une Armée près de Lerida, où la principale Noblesse de Catalogne s'est renduë. Qu'on avoit jetté des rafraichissemens dans Barcelonne, qui se deffendoit vigoureu-sément; Que le Roi Catholique avoit permis aux Catalans fidelles de faire main basse sur les Rebelles, & leur avoit accordé la confiscation de tous leurs biens,

*De France.* Qu'on faisoit de grands amas de toutes sortes de provisions du côté d'Anti-bes, sans savoir à quoi ils sont destinez; Que l'on assuroit le siege de Turin encore remis à la Campagne prochaine, la saison étant trop avancée pour l'entreprendre presentement. L'Abbé de Bellegarde, dont nous avons parlé à l'Article de France de ce Journal, a eu une augmentation de 100. livres de pension du Clergé de France. On imprime à Paris une  
radu.

des Princes &c. Novembre 1705. 373  
traduction Françoisse d'une Relation Latine de  
la conspiration de Naples en 1710 Comme le  
Traducteur est une des meilleures plumes de  
France, son éloquence relevera beaucoup le  
prix de l'ouvrage, qui d'ailleurs est très cu-  
rieux par une infinité de faits & de circon-  
stances dignes de la curiosité publique.

## ARTICLE IX.

*Qui contient le mariage & la mort des Prin-  
ces, & autres personnes de distinction.*

I. LE 20. Septembre, le Connétable de *Mariages,*  
Castille épousa à Madrid Dona Maria  
Giron, qui étoit Dame de la Reine d'Es-  
pagn. Sa Majesté C. a donné à ce nouvel  
époux la Charge de Mayor-Dome-Mayor.

Le 24. du même mois, Mr. de Bercy,  
Maître des Requêtes à Paris, épousa Ma-  
demoiselle des Marz; fille du Directeur  
General des Finances, & Nicce des Evê-  
ques de Riez & de St. Malo. Le bien de  
Mademoiselle des Marz, joint à celui que  
Mr. de Bercy le Pere a accumulé par sa  
grande économie, feront une des plus opu-  
lentes Maisons da Paris.

II. Milord Ramsay, Lieutenant General, *Morts.*  
& le Comte de Mark, frere du Duc de  
Queensbury moururent l'un & l'autre à Edim-  
bourg au mois de Septembre.

Le 22. du même mois Mr. d'Odick, si  
connu par les Ambassades qu'il a si digne-  
ment rempli dans plusieurs Cours de l'Eu-  
rope, mourut à la Haye âgé de 73. ans.

Le Comte de Bannos mourut à Madrid  
au mois de Septembre.

Suivant

Suivant toutes les lettres venues de la Frontiere de Catalogne, le Prince de Darmstadt, fils du Landgrave de Hesse Darmstadt, fut tué le 16. Septembre à l'attaque du Fort de Mont Joui près de Barcelonne; comme depuis un mois on n'a reçu aucune lettre en droiture de Barcelonne, on ne fait d'autre particularité de cette mort, que ce que nous en ayons dit dans le premier Article de ce Journal. Ce Prince qui avoit été Viceroy de Catalogne sous le Règne du feu Roi d'Espagne, avoit encore beaucoup d'amis dans cette Province; & lors qu'il a persuadé aux Alliez de l'Archiduc d'envoyer leur Flotte sur cette Côte, il ne comptoit gueres dy trouver si-tôt son tombeau. Sa mort, & celle de l'Amirante de Castille doivent avoir été un veritable sujet d'affliction pour l'Archiduc, qui comptoit beaucoup sur leur zèle & sur leurs intrigues en Espagne.

Mr. de Barentin Intendant de Dunkerque, y est mort depuis quelques mois: il étoit fils de feu Mr. de Barentin, premier Président du Grand Conseil, frere de Madame la Marquise de Chazeron, & Cousin germain de Madame de Louvois, Veuve du Ministre & Secrétaire d'Etat.

Dame Marie Gabrielle Charlotte du Châtelet, Comtesse de Lomont, mourut à Dunkerque le 12. Août dernier de la petite verrole, âgée seulement de 27. ans. Elle avoit épousé Messire Florent du Châtelet, Comte de Lomont son parent, qui est Lieutenant General des Armées du Roi, Commandant de la Ville & Château de Dunkerque; cette  
 Maison

des Princes &c. Novembre 1705. 375

Maison est tres-ancienne, & même alliée à celle de Lorraine, avec laquelle Mathieu du Châtelet, surnomme le Roux, eut autrefois de grands differends au sujet de trois Alle lions qu'il portoit dans ses Armes, qui sont des attributs de celles de Lorraine; Philippe de Bel, Roi de France, voulant terminer ce differend, & y trouvant trop d'opposition de la part des Princes de Lorraine, qui disputoient ces marques d'honneur à la Maison du Chatelet, lui donna trois Fleurs de Lis, qu'il mit en la place des trois Alle lions; on les voit encore aujourd'hui dans ses Armes, avec le Manteau Ducal.

Mr. Guillet de St. George est mort à Paris, âgé de plus de 80. ans: il avoit été autrefois fort attaché à la troupe des Comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, dont il prenoit soin des decorations, ce n'est peut-être pas là son plus bel endroit, les Ouvrages dont il a enrichi le public, lui font beaucoup plus d'honneur: C'est à lui que nous sommes redevables de *la vie de Mahomet II.* en deux Volumes d'*Achènes Ancien & moderne.* Comme aussi de *la vie de Schanderberg,* celle de *Castruccio Castracani chef de la République de Luques*, qui étoit de la famille d'Anselmelli. Il est aussi l'Auteur du *Dictionnaire de l'homme d'épée*: Il étoit originaire de Lyon & Historiographe de l'Académie de peinture.

L'Abbé de Richelieu, fils du Marquis de ce nom, mourut à Paris au commencement d'Octobre, âgé de 19. ans. Il a été mis dans le Tombeau que cette Illustre Famille a dans l'Eglise de Sorbonne.

Le

Le 24. Septembre Messire Jean d'Usson Marquis de Bezac, Lieutenant General des Armées du Roi &c. mourut à Marseille d'une fièvre continuë, où il s'étoit fait porter de Ville Franche. Sa Maison est originaire d'Aragon, elle tire son nom du Château & Baronnie d'Usson, qui aujourd'hui est compris dans l'étenduë du País de Foix, qui dépendoit autrefois de la Cerdaigne, dans le tems que les Rois d'Aragon en étoient Souverains.

Mr. le Marquis d'Usson a été enterré dans la Cathedrale de Marseille, où Mr. le Comte de Grignan a fait rendre à sa Memoire tous les honneurs qui lui étoient dûs. Voici quelques traits des principales actions de cet Illustre Défunt. Il fut fait Capitaine dans le Regiment de Turenne en 1672. & dans le Regiment Royal de Dragons en 1675. Major du même Regiment en 1677. Colonel du Regiment d'Infanterie de Touraine en 1680. Inspecteur General des Troupes en 1689. Brigadier d'Infanterie & Gouverneur de Furnes en 1690. & Maréchal de Camp en 1691.

Il a commandé successivement à Limerick en Irlande, (dont il soutint le siege avec beaucoup de fermeté,) à Pignerol & dans la Vallée de Barcelonnette. Il servit à la Bataille de la Marsaille, & en Italie en 1694. Le 3. Janvier 1695. il fut fait Lieutenant General; la même année il fut nommé pour servir en Catalogne, & se trouva ensuite au siege de Barcelone. Il fut fait Commandeur de l'Ordre de S. Louis en 1699. Au mois d'Août 1701. il épousa Elisabeth de Flexel de Bregis, fille de Nicolas de Flexel, Conseiller d'Etat d'Espé

d'Épée, Lieutenant General des Armées du Roi, & son Ambassadeur en Pologne & de Suede, & de Dame Charlotte de Soumaise de Chazau, Dame du Palais de la feuë Reine Mere du Roi Louis le Grand, veuve du Marquis d'Ecots. Quelques mois après le Roi le choisit, pour être son Envoyé extraordinaire auprès des Princes de la Maison de Lunebourg Wolfembutel, & pour commander en Chef les Troupes de ces mêmes Princes, alors ses Alliez. Après être revenu en Flandres, il fut nommé en 1702. pour résider à Louvain pendant l'Hiver, & le 31. Decembre de la même année il fit brûler 180. meules de foin des Alliez près de la Ville de Liege. En Fevrier 1703. il fut nommé pour servir en Flandres, sous Mr. le Duc de Bourgogne, mais il passa en Allemagne, & y servit comme le plus ancien Lieutenant General dans l'Armée du M<sup>r</sup>échal de Villars, qui après avoir forcé les Retranchemens de la Vallée de Kinzig, & penetré dans la Susabe, joignit celle de Mr. de Baviere au mois de Mai 1703. Il commandoit sous les ordres de S. A. E. à la premiere Bataille d'Hochstedt, où l'Armée de l'Empereur, commandée par le Comte de Stirum, fut battuë le 20. Septembre 1703. Enfin le Roi ayant nommé Mr. le Marquis d'Usson pour être Gouverneur de la Ville & Comté de Nice, il en prit possession au mois d'Avril 1705. & le 18. d'Août suivant il en fit sauter les murailles & les fortifications, comme nous le marquâmes le mois dernier pag. 245.

La mort de Mr. d'Usson a été si édifiante, que le Pere Croiset Jesuite, son Confesseur

feffeur, entre les bras de qui il a rendu l'âme à son Créateur, en écrivit une Lettre très-touchante au Pere de la Chaife le 28. Septembre. Nous en joindrions ici une copie pour la consolation des parens & des amis de cet Illustre Défunt, si la place qui nous reste nous le permettoit.

Messire Charles de Grille Comte de Virville; Gouverneur de la Ville & Citadelle de Montelimar en Dauphé, mourut à Lion au commencement d'Octobre. Ce Gouvernement a été donné au Comte de Virville son fils, qui n'a que 13 ans: feu Mr. de Virville avoit épousé la sœur du feu Marquis de Gouvernet, & feuë Mad. de Tallard épouse du Maréchal de France, étoit sœur de Mr. de Virville.

Mr. de Tancin, premier President de Chamberi, est aussi mort; Mr. de Feriol, Receveur General des Finances de Dauphé, & Frere de l'Ambassadeur de France en Turquie, avoit épousé la fille de Mr. de Tancin.

Mademoiselle d'Hanvoille, de l'Illustre Maison de Monceaux d'Auxi, originaire de Picardie est morte à Beauvais, sa vie a été féconde en œuvres de pieté; un de ses freres est depuis 30. ans à St. Magloire, servant d'exemple & de modelle à la sainteté Ecclesiastique. Un autre de ses freres a épousé une fille de l'ancienne Maison de Crequi, & un de ses Neveux est Capitaine aux Gardes. Mrs. d'Hanvoille sont proche parents du Maréchal de Boufflers.

F I N.

TABLE

# TABLE

## DES ARTICLES

Du mois de Novembre 1705.

ARTICLE I. <i>Espagne, &amp; Portugal.</i>	pag. 303
ARTICLE II. <i>France.</i>	312
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	326
ARTICLE IV. <i>Suisse.</i>	330
<i>Lettre d'un Gentilhomme Bava-rois, refugié en Suisse, datée de Bâle le 12. Octobre 1705.</i>	332
ARTICLE V. <i>Allemagne</i>	343
<i>Capitulation d'Haguenau.</i>	349
ARTICLE VI. <i>Pologne.</i>	350
ARTICLE VII. <i>La Grande Bretagne.</i>	359
<i>Du Camp devant Barcelonne le 8. Septem-bre 1705.</i>	361
ARTICLE VIII. <i>Hollande</i>	366
<i>Extraits de diverses Lettres.</i>	372
ARTICLE IX. <i>Naissance, Mariage &amp; Morts des personnes Illustres.</i>	373

